

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

**(56<sup>e</sup> SÉANCE)**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

*Luratech*

**3<sup>e</sup> séance du mercredi 6 novembre 1991**

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



## SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5599).

**Recherche et technologie (suite)**

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Michel Pelchat, Christian Bataille, Jean-Yves Le Déaut, Mmes Marie-Joséphe Sublet, Roselyne Bachelot, MM. Yves Fréville, Daniel Chevallier, Jean-Pierre Kucheida, Dominique Gambier, Michel Destot.

Etat B

Titres III et IV (p. 5609)

Etat C

Titres V et VI (p. 5609)

M. le ministre.

Réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Recherche et technologie » des états B et C.

**Travail, emploi et formation professionnelle (suite)** (p. 5609)

Réponses de Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, aux questions de : MM. Guy Bêche, Michel Coffineau, Mme Marie-Joséphe Sublet, MM. Pierre Hiard, Michel Berson, Jean Albouy, Alain Néri.

## TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Etat B

Titres III et IV (p. 5613)

Etat C

Titres V et VI (p. 5613)

AFFAIRES SOCIALES ET TRAVAIL  
SERVICES COMMUNS

Etat B

Titre III (p. 5613)

Etat C

Titre V (p. 5613)

Mme le ministre.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Travail, emploi et formation professionnelle » des états B et C et à la ligne « Affaires sociales et travail - Services communs » des états B et C.

Amendement n° 80 de M. Berson : M. Michel Berson, rapporteur spécial de la commission des finances, Mme le ministre. – Réserve du vote.

Amendement n° 81 de M. Berson : MM. Michel Berson, rapporteur spécial, Thierry Mandon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Mme le ministre. – Réserve du vote.

Article 89 (p. 5614)

Amendement de suppression n° 16 de M. Gilbert Gantier : M. Jean Proriot, Mme Muguette Jacquaint, MM. Pierre Forgues, rapporteur spécial, Thierry Mandon, rapporteur pour avis ; Mme le ministre. – Réserve du vote.

Après l'article 89 (p. 5616)

Amendement n° 47 de Mme Jacquaint : Mme Muguette Jacquaint, M. Michel Berson, rapporteur spécial, Mme le ministre. – Réserve du vote.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 5616).

3. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 5617).

4. **Ordre du jour** (p. 5617).

# COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILARDON,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## **LOI DE FINANCES POUR 1992** **(DEUXIÈME PARTIE)**

### **Suite de la discussion d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

### **RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (suite)**

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

**M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne reprendrai pas les traits essentiels du budget qui est porté aujourd'hui à votre connaissance et sur lequel vous devez délibérer, car MM. les rapporteurs en ont fait une description complète et, à mon sens, tout à fait pertinente. Permettez-moi, messieurs, de vous remercier pour cette analyse et pour la bienveillance de vos propos.

Vous avez rappelé les aspects prioritaires de ce budget et le volume global de l'enveloppe recherche : 51,1 milliards de francs. Les taux de progression sont, en effet, modulés selon l'essor que nous voulons donner à telle ou telle action. Certaines, un peu particulières mais tout à fait intéressantes, bénéficient d'une augmentation spectaculaire. C'est le cas de la recherche polaire qui, à la suite de la restructuration que nous venons d'effectuer, bénéficiera d'une augmentation considérable de 72 p. 100 ; c'est le cas aussi de la météorologie - 36 p. 100 et des transports terrestres, avec le programme Euréka - 36 p. 100. On s'inquiétait tout à l'heure pour ces derniers. Ces chiffres devraient vous rassurer ! C'est le cas, enfin, de l'agriculture. Quant aux dotations à la recherche universitaire, elles augmentent de 11 p. 100 tandis que les dotations au ministère des affaires étrangères, qui paye nos contributions aux grands établissements internationaux, notamment au C.E.R.N. enregistrent une augmentation d'environ 10 p. 100.

Vous avez souligné la priorité accordée à la recherche industrielle et commenté le crédit d'impôt recherche. Vous avez aussi évoqué les grands programmes technologiques, j'y reviendrai dans quelques instants. La politique de l'emploi a consisté en création de postes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administrateurs. Mais nous avons voulu également, car c'est très important, offrir des possibilités de promotion dans les cadres aussi bien aux chercheurs qu'aux I.T.A.

Vous avez relevé l'effort consenti en faveur de la formation par la recherche. En effet, les allocations de recherche voient leur nombre augmenter de façon considérable.

Dans une conjoncture budgétaire stricte, le projet de budget de la recherche pour 1992 n'en reflète pas moins la volonté de poursuivre activement nos efforts.

Je voudrais maintenant reprendre les quelques points sur lesquels vos rapports m'ont paru poser des interrogations.

Monsieur Zucarelli, c'est vrai, la croissance des crédits de paiement a été calculée de façon rigoureuse. La croissance en autorisations de programme et en dépenses ordinaires pour l'ensemble du B.C.R.D. est de 7 p. 100. La croissance en crédits de paiement et en dépenses ordinaires est de 7,4 p. 100. Je prends pour référence non pas les crédits prévus par la loi de finances initiale, mais ceux dont nous avons pu disposer après les réductions consécutives à la guerre du Golfe.

Globalement, ces chiffres ne doivent pas inquiéter.

Vous avez, en revanche, mis le doigt sur une possible difficulté qui résulterait du fait que l'augmentation des autorisations de programme et des dépenses ordinaires est de 8,4 p. 100, alors que l'augmentation des crédits de paiement et des dépenses ordinaires n'est que de 6,9 p. 100. En fait, ce que nous proposons pour 1992 ne constitue pas une dégradation par rapport à 1991, du taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement. Nous pourrions passer le cap de 1992. Par contre, je suis bien d'accord avec vous, la situation pourrait se révéler difficile en 1993 si, jouissant d'une augmentation similaire des autorisations de programme, nous ne disposions pas d'une augmentation au moins égale des crédits de paiement. Nous arrivons à un stade où il nous faut, soit renoncer à des autorisations de programme - ce serait dommage -, soit, si on veut les honorer, obtenir des crédits de paiement. Pour 1993, il nous faudra donc faire le point de la situation.

Vous m'avez interrogé aussi, monsieur Zucarelli, sur la part des dépenses par chercheur dans les grands organismes de recherche. Le soutien aux programmes des E.P.S.T. progresse en moyenne de 5,5 p. 100, si l'on déduit le taux de progression, 1,5 p. 100, des créations d'emplois budgétaire, on obtient donc 4 p. 100, taux légèrement supérieur à l'érosion monétaire. La part des crédits de dépenses ordinaires pour les chercheurs n'augmente guère. Autant dire, honnêtement, qu'elle ne diminue pas en termes réels dans les E.P.S.T. Les crédits de fonctionnement sont convenables et grâce à des contrats passés entre laboratoires et autres organismes, nous pouvons penser que la vie des laboratoires sera normalement alimentée.

Le commissariat à l'énergie atomique soulève des problèmes d'une extrême importance. Sa structure actuelle est-elle encore adaptée aux besoins ? Dans les domaines de la sécurité, du traitement des déchets, du traitement du combustible, maintenons-nous la bonne position que nous avons acquise ?

Le commissariat à l'énergie atomique existe dans sa structure actuelle, ou presque, depuis la fin des années 40, le début des années 50. Depuis une quarantaine d'années, les choses ont beaucoup évolué. Le C.E.A. forme maintenant un groupe qui comporte un ensemble de laboratoires de recherche - C.E.A.R. pour recherche - et un ensemble d'industries - C.E.A.I. dont la Cogema, Framatome et quelques autres un peu moins importantes. La cohésion de cet ensemble est-elle assurée ? Dans quelles conditions doit-elle l'être ? Sous forme de groupe, toujours ? Les avis, au sein même du C.E.A., divergent. La réflexion se poursuit activement.

Il ne me paraît pas prudent de consacrer le divorce entre la partie industrielle et la partie recherche. Il faut apporter un certain nombre d'éclaircissements pour que l'on sache bien l'endroit où se fait telle étude, si la responsabilité est exercée par l'utilisateur industriel, dans le groupe, ou par les autorités responsables de l'ensemble recherche. On a quelquefois le sentiment, en effet que des études sont exécutées, ici, qui ne sont pas décidées là ; que, là, on n'est pas prêts à payer les études qui se font, ici ; et qu'on reproche à tel industriel de ne pas faire un usage complet des travaux exécutés dans les laboratoires de recherche. Il faut procéder à un « peignage ». Nous nous en préoccupons.

La déconcentration de la recherche a été le sujet de plusieurs interventions. Les rapporteurs et plusieurs députés s'y sont intéressés. Certains qui trouvent que nous n'en faisons pas assez, reprochent à la recherche une « tête parisienne démesurément développée ». Quand on en fait un peu - deux tiers des chercheurs nouvellement engagés travailleront dans des laboratoires en province - on s'insurge contre un « autoritarisme qui oblige à subir des règles qu'on déteste ». Il est très difficile de trouver un équilibre. On est jugé ou abusivement autoritaire ou ridiculement laxiste.

J'estime qu'un certain nombre d'organismes de recherche font des efforts louables en ce sens. Si l'on ne procédait pas avec une certaine autorité, ces efforts seraient réduits à néant. N'importe qui peut démontrer que toute mesure de décentralisation peut être considérée comme idiote ! Certaines régions ont considérablement avancé. C'est le cas de la région Nord-Pas-de-Calais où nous avons décidé d'installer des nouveaux laboratoires intéressants et modernes.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** C'était nécessaire, et j'espère que cette région y trouvera un réel bénéfice.

Monsieur Zuccarelli, vous nous avez interrogé aussi sur les actions internationales et sur l'accueil des chercheurs. La situation de ce point de vue peut être résumée en quelques chiffres.

En France et en Europe, là où les laboratoires et les machines sont extrêmement performants, nous enregistrons un très bon flux de chercheurs étrangers. Nous avons, au C.E.R.N., autant de chercheurs américains qu'il y a de chercheurs européens qui vont travailler sur des machines aux Etats-Unis. Les machines du C.E.R.N. sont tout à fait compétitives, sinon meilleures que celles dont peuvent bénéficier les physiciens des particules aux Etats-Unis.

Plus généralement, on peut estimer qu'il y a deux fois moins de chercheurs américains qui viennent travailler en France que de chercheurs français qui se rendent aux Etats-Unis. Ce chiffre est loin d'être négligeable mais il doit pouvoir être amélioré.

L'accueil des chercheurs de l'Europe centrale et de l'Europe orientale dont M. Galley nous a entretenus est tout à fait d'actualité. Nous avons fait un gros effort en accueillant cette année plusieurs centaines de chercheurs de ces pays. Au début, il fallait faire face à une très forte demande. Aussi, avons-nous privilégié le nombre des titulaires aux dépens de la longueur du séjour. Pour ma part, j'ai demandé qu'à moins que les chercheurs étrangers ne s'y opposent, les séjours aient une durée significative d'au moins six mois. D'ailleurs, bon nombre de savants, soviétiques notamment, souhaitent faire chez nous des séjours plus longs, jusqu'à deux ans pour des personnalités très marquantes. Pourquoi pas ? Il faut, en conséquence, que nous procédions à un rééquilibrage.

Nous envisageons aussi la mise en place, aussi bien dans les organismes de recherche qu'à l'université, de demi-postes. Les chercheurs d'U.R.S.S. ou d'autres pays de l'Est travailleraient en alternance, six mois chez nous, six mois chez eux, et ainsi de suite. Ce qui éviterait de dépeupler les laboratoires des pays de l'Est. Drainer de façon définitive les meilleurs savants des pays de l'Est ne serait pas une bonne politique. Je ne suis pas assez naïf pour penser que d'autres ne le feront pas et que nous risquons d'y perdre. Mais, en collaboration étroite avec mes collègues, américains entre autres, je m'efforce de moraliser ces relations avec les savants des pays de l'Est.

J'en viens aux questions posées par M. Galley. A propos des petites et moyennes entreprises, il affirme qu'elles sont peut-être encore mal informées des possibilités qui leur sont offertes pour développer l'innovation dans leurs activités. Nous avons, depuis quelques années, lancé des campagnes de sensibilisation très importantes, en particulier sur le terrain, grâce à l'action conjuguée des délégués régionaux à l'industrie, à la recherche et à l'environnement et des délégués de l'ANVAR. L'information concernant les actions qui peuvent être faites en faveur des petites et moyennes entreprises est aujourd'hui mieux diffusée. C'est ainsi que l'ANVAR fait bénéficier, chaque année, à peu près 2 000 entreprises de procédures d'aides et qu'elle connaît au total 13 000 entreprises - « connaître » signifiant qu'elle a l'occasion de travailler avec elles, pas nécessairement tous les ans, et qu'elle

les considère comme ses clients naturels. Aujourd'hui, les actions de l'ANVAR sont à 90 p. 100 tournées vers les petites et moyennes entreprises.

Les moyens de l'ANVAR, vous les connaissez. Ils sont importants puisque, en dépenses ordinaires plus autorisations de programme, l'Agence se voit dotée de 1,35 milliard de francs et que ses ressources propres, c'est-à-dire les remboursements des prêts qu'elle a effectués, lui permettent de bénéficier en plus de 0,4 milliard de francs.

Vous nous parlez également du C.E.A., monsieur Galley, et vous insistez - ce qui est bien naturel - sur tout ce qui a trait à la sécurité. C'est un point très important. Vous pensez non seulement à la sécurité de nos propres réacteurs, à celle des réacteurs que nous vendons à l'étranger, mais aussi à celle de réacteurs de conception peut-être plus ancienne, en tout cas moins sûrs, qui sont installés dans quelques pays de l'Est.

Pour cela, le C.E.A. a engagé des actions qui me paraissent dignes de notre appui. Le C.E.A. a signé un ensemble d'accords-cadres avec la plupart de ces pays et a envoyé sur place des missions. Je citerai, à titre d'exemple, une mission d'expertise de six mois que la Bulgarie a confiée à un consortium dirigé par la France, avec une forte participation allemande.

Nous faisons tout ce que nous pouvons. N'oubliez pas cependant que le nombre des experts est limité et qu'envoyer dans ces pays des gens qui ne sont pas vraiment des experts serait pire que tout. Quelle responsabilité aurions-nous, en effet, s'il arrivait quelque chose !

Encore une fois, nous faisons le maximum avec les experts dont nous disposons. Il est vrai - j'insiste là-dessus - que les seules actions, certes non négligeables, couvertes par la Communauté ne sont pas suffisantes et que l'action de la France doit être fortement encouragée. Je peux vous assurer que nous le ferons.

M. Bioulac a successivement traité de l'emploi scientifique, des transformations de postes, des allocations de recherche, de l'ANVAR. Vous avez plus spécialement évoqué, monsieur le député, le programme sur le génome humain. En matière de sciences biologiques, vous avez notamment insisté sur le danger de se laisser entraîner vers les seules activités de caractère moléculaire - réactions au niveau de la molécule, voire de la cellule - et d'en oublier toutes les disciplines plus intégrées, telles que la physiologie, l'étude des espèces, voire l'étude du comportement des colonies d'espèce. Votre crainte est tout à fait justifiée. J'ai demandé à l'Académie des sciences d'établir un rapport qui va tout à fait dans le sens que vous souhaitez et j'ai appelé l'attention des organismes de recherche sur ce point.

A propos d'Eurêka, je pense que la présidence française prochaine nous permettra de redonner un élan à quelques nouveaux programmes. En particulier, je souhaiterais qu'Eurêka puisse se concentrer sur quelques programmes marquants. Il ne s'agit nullement de revenir sur la définition d'Eurêka, qui doit essentiellement reposer sur des initiatives venant de la base, mais il faut éviter une trop grande dispersion. Si nous pouvions initier quelques nouvelles actions très marquantes et très engagées dans les programmes modernes, ce serait certainement intéressant.

Il est exact - puisque nous parlons des programmes internationaux - que les programmes de la C.E.E. sont intéressants. Ils sont aujourd'hui relativement volumineux dans la mesure où ils représentent à peu près 2 milliards d'écus par an pour la science et la technologie. Il faut donc y prêter une grande attention. Mais il faut aussi se rendre compte que, pour l'instant, ces procédures sont lentes. Un programme d'ensemble, décidé voici deux ans, vient seulement de voir sa mise en application complétée pour l'ensemble des programmes, il y a de cela quelques jours. Deux ans de gestation pour de tels programmes, c'est trop long !

Pourquoi est-ce si long ? Parce qu'il y a trois pôles de décision et d'exécution, qui sont le Conseil des ministres, la Commission et le Parlement européen et que les va-et-vient entre ces trois pôles ne sont pas encore bien rodés. Il faut évidemment rechercher une meilleure coordination de ces autorités. Il me semble que les programmes scientifiques pourraient constituer un bon exemple de mise au point de ces procédures de caractère européen.

Monsieur Galley, un mot encore sur les petites et moyennes entreprises. Je tiens à appeler l'attention sur une mesure qui, du fait de son apparente modestie, est passée quelque peu inaperçue : c'est le fait que les petites et

moyenne: entreprises peuvent consolider les avances de l'ANVAR en fonds propres. Cela paraît bénin, mais, pour des entreprises qui démarrent, c'est essentiel car celles-ci ont un évident besoin de fonds propres.

On me dit parfois que le crédit d'impôt-recherche ne profite qu'à des sociétés qui réalisent des bénéfices puisqu'il s'agit d'une réduction d'impôt. En réalité, lorsqu'il s'agit d'entreprises qui augmentent leurs dépenses de recherche et qui, pour des raisons diverses, n'ont pas fait de bénéfices, elles se voient accorder un versement direct du Trésor. Cet apport d'argent frais est très appréciable pour les petites entreprises naissantes qui sont dans l'obligation d'investir.

Monsieur Bioulac, l'étude du génome humain constitue l'un des très grands programmes pour les dix, vingt ou trente ans qui viennent. Ce n'est pas facile, car cela représente un énorme programme si on le considère dans un esprit de système total. Il faut donc essayer de trouver un créneau dans ce type de recherche. Les scientifiques français nous ont conseillé de nous attaquer à l'élucidation de la structure de certaines parts du génome qui peuvent avoir des influences considérables sur les phénomènes vitaux. C'est ce que nous allons faire. Nous consacrons maintenant pas mal d'argent aux études relatives au génome humain : environ 150 millions de francs qui viennent des organismes de recherche et 50 millions de francs qui viennent du fonds de la recherche et de la technologie. Ce n'est pas rien, monsieur Devaquet. Une vingtaine de millions de francs sont affectés au centre de polymorphisme humain, et les 50 millions de francs du fonds de la recherche seront portés à 100 millions de francs en 1992.

J'en viens aux questions posées par les orateurs qui se sont exprimés au nom de leur groupe.

M. Mattei constate que les crédits consacrés à l'aéronautique sont, cette année, en forte diminution. Vous expliquez cette baisse, monsieur Mattei, par le fait que certains programmes se terminent et vous vous demandez si nous pensons à l'avenir. Oui, bien sûr ! Nous lançons de nouveaux programmes, en particulier un programme qui, pour l'instant, ne nous coûte pas beaucoup mais qui me paraît essentiel : c'est la préparation de moteurs capables de travailler à des vitesses dépassant très largement la vitesse du son, soit dans le supersonique, à Mach 2 ou Mach 3, soit dans l'hyper-sonique, à Mach 6 et plus. Ce sont des engins dont, vous le voyez, la thermodynamique est très différente des moteurs qui travaillent soit en dessous de la vitesse du son, soit au voisinage de celle-ci. C'est un programme qui démarre. Les principaux partenaires de ce programme viennent de signer une convention, que l'on appelle le programme PREPHA.

M. Mattei m'interroge sur le C.N.E.S. et les opérations spatiales. Nous en saurons davantage dans une quinzaine de jours, lorsque se seront tenues les réunions des ministres européens. Ces réunions devraient nous conduire à confirmer la volonté européenne de continuer à bien travailler dans l'espace et à poser le principe d'une coopération plus profonde entre l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est - tout spécialement la Russie - et les Etats-Unis d'Amérique. Cette coopération pourra, à l'avenir, être nettement plus importante qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, peut-être pas avec les Etats-Unis, avec lesquels nous travaillons déjà beaucoup, mais assurément avec l'U.R.S.S.

Par ailleurs, monsieur Mattei, vous avez émis la crainte que nous n'affirmions pas la priorité des programmes d'environnement. Mais si ! Nous venons, par exemple, de décider un grand programme sur l'eau. Nous bénéficions, en France, de l'activité de deux grandes sociétés industrielles : la Lyonnaise des Eaux et la Générale des Eaux. Nous avons de très bons laboratoires. Nous venons de monter un programme qui permettra aux laboratoires du secteur public de travailler en relation très directe avec les laboratoires et les installations des deux grandes compagnies, afin de réaliser de nouvelles études sur le traitement de l'eau, soit pour fournir de l'eau potable, soit pour rendre non « malfaisantes » des eaux usées.

S'agissant du vieillissement des chercheurs - qui est un problème essentiel -, je vous indique que l'âge moyen des chercheurs au C.N.R.S. est approximativement de quarante-trois ans. Ce chiffre continue-t-il à augmenter ? J'aimerais pouvoir dire « non », mais ce ne serait pas conforme à la vérité. Certes, il n'augmente plus d'une année par an, comme ce fut le cas à une époque où nous engagions de nombreux chercheurs et où personne ne s'en allait. Il continue à croître de 0,2 par an. Mais nous le verrons baisser dans quelques

années, lorsque - c'est, je crois, M. Devaquet qui en a parlé - les départs seront nettement plus massifs qu'ils ne le sont maintenant. Le nombre des départs est en augmentation, mais ceux-ci ne sont pas encore très nombreux.

M. Mattei est pessimiste sur la recherche universitaire. Il estime qu'elle est mise soumise à une tutelle trop étroite. Le tuteur direct de ces établissements est le ministre de l'éducation nationale, mais c'est en plein accord avec lui que nous prenons des mesures qui devraient permettre, de plus en plus, aux instances universitaires de mener une politique de recherche. Encore faut-il qu'elles le veuillent et qu'elles se manifestent sur ce point. C'est déjà le cas pour bon nombre d'universités ou de groupes d'universités. Je pense que le système des écoles doctorales va dans le sens souhaité par M. Mattei.

M. Bassinet a déclaré très aimablement qu'il entendait m'aider en déplorant les annulations budgétaires intervenues en cours d'exercice. Je vous remercie de votre aide, monsieur Bassinet. Elle est réelle. Croyez bien que, pour un ministre, comme pour un directeur d'organisme, un changement de cap budgétaire en cours d'année est un exercice très difficile. Malheureusement, la guerre du Golfe a eu lieu et il a bien fallu trouver l'argent nécessaire pour faire face aux dépenses. Cela étant, vous avez raison : un budget « tenu » est beaucoup plus agréable à gérer qu'un budget qui subit de temps en temps une petite éraflure !

Vous m'avez interrogé sur plusieurs aspects du crédit d'impôt-recherche. Vous m'avez notamment demandé si la « toilette » était faite. Une toilette était effectivement nécessaire dans la mesure où certains industriels avaient tendance à qualifier d'« activités de recherche » des activités qui étaient en fait des activités de services. C'est notamment le cas dans le domaine des services informatiques. Certes, pour chaque client, le cas est différent et la commande exige une recherche. Mais nous ne pouvions pas admettre qu'une société de logiciels fasse passer l'essentiel de son chiffre d'affaires en activités de recherche. Nous avons fait, à cet égard, la « toilette » que vous souhaitiez.

Plusieurs intervenants ont formulé le vœu que les reversements auxquels les chômeurs sont tenus au titre de leur titularisation s'ils veulent bénéficier ensuite d'une retraite soient étalés, en tout cas que les règles soient appliquées avec une plus grande compréhension. Nous y travaillons, et nous avons déjà obtenu du ministère du budget, sinon des résultats clairs et définitifs, du moins certains signes indiquant que des étalements peuvent être obtenus. Je n'ai guère d'espoir d'obtenir une dérogation, car on me dira : « Pourquoi les chercheurs seraient-ils seuls à en profiter ? » Mais, étant donné l'importance des sommes en jeu, notamment pour les collègues qui sont en fin de carrière, le principe d'un étalement sera certainement accepté.

Que deviennent les docteurs, nous demande M. Bassinet. Bonne question ! Nous venons de procéder à une enquête - dont nous pourrions vous communiquer les résultats - sur l'emploi des docteurs en sciences dans l'industrie. Les résultats de cette enquête sont intéressants. Je dis « intéressants », je ne dis pas « satisfaisants », car le titre de docteur, en France, n'est pas encore vraiment valorisant dans l'entreprise. Lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille s'engage dans l'industrie avec le double titre d'ingénieur et de docteur, son titre de docteur ne lui procure guère de bonifications dans sa carrière, ni au départ, ni même par la suite. En revanche, on constate que les docteurs - même s'ils sont un peu plus difficilement engagés que les ingénieurs -, sont maintenant, avec la thèse courte, bien connus dans l'industrie et qu'ils sont de mieux en mieux utilisés. Avec les nouvelles filières d'enseignement supérieur, nous pourrions sans doute parvenir à une normalisation de ce côté-là.

M. Devaquet me critique très fort.

M. Michel Destot. Trop fort !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je n'ai pas dit trop. J'ai dit « très » !

Je ne veux pas engager de polémique avec un collègue professeur et ancien ministre, mais je suis sûr de ne pas trahir sa pensée en disant que si, quantitativement, M. Devaquet avait pu bénéficier de budgets tels que celui que je vous présente aujourd'hui, il n'aurait pas été particulièrement fâché. Telle est mon interprétation, mais ce n'est peut-être pas la sienne.

**M. Alain Devaquet.** Je n'aurais pas utilisé les crédits de la même façon !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Vous me dites, monsieur Devaquet - mais vous ne pouvez pas dire le contraire puisque les chiffres sont là - que je dispose de nettement plus que ce dont vous pouviez disposer et que, de toute façon, vous n'auriez pas utilisé les crédits de la même façon. Soit !

Mais comparons tout de même les chiffres. De 1981 à 1992, le budget de la recherche et du développement est passé, en francs courants, de 18,7 milliards à 51,1 milliards de francs ; durant cette période de dix ans, les possibilités de la recherche ont augmenté de 45 p. 100 en volume, c'est-à-dire en valeur réelle, ce qui est tout à fait considérable. C'est un fait.

Si l'on se réfère à une période plus récente allant de 1988 à 1992, l'augmentation en volume est de 15 p. 100. Voilà un autre fait ! Nous avons eu bien du mal à combler le creux qui s'était créé entre 1986 et 1988.

Il s'agit d'un budget timide, me dites-vous. Et vous ajoutez que vous ne voyez pas très bien quelle est la disponibilité du fonds de la recherche et de la technologie. Eh bien, je vais vous le dire, monsieur Devaquet : si je mets à part les allocations de recherche qui s'élèveront à un milliard de francs, nous pourrions exécuter des travaux pour un montant de 340 millions de francs sur appels d'offre effectués par le ministère ; financer pour 560 millions de francs de programmes initiés par les industriels, de grands programmes innovants, de sauts technologiques ainsi que le programme Eurêka ; consacrer, en plus des allocations pour la recherche, 210 millions de francs aux contrats CIFRE et à la formation pour la recherche ; accorder 190 millions de francs aux actions régionales ; et, enfin, participer à d'autres actions.

Il y a donc bien là une véritable disponibilité. Dans ces conditions, je m'étonne un peu que vous m'interrogiez de façon si dubitative à propos du F.R.T. Et s'il n'atteint qu'un tel montant, c'est qu'à une certaine époque que vous connaissez bien il était deux fois moindre. Effectuer une remontée en partant d'une telle base n'était donc pas si facile.

S'agissant du crédit d'impôt-recherche, vous me demandez si l'on a procédé à des évaluations ? Bien sûr ! Nous en faisons très régulièrement. Dois-je vous rappeler, mesdames, messieurs les députés, que c'est moi qui, en 1988, ai mis en place le Conseil national d'évaluation de la recherche ?

**M. Alain Devaquet.** Il n'a rien fait !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Il publiera ses premiers rapports avant la fin de l'année. Vous les aurez.

Nous avons également créé l'Observatoire des sciences et de techniques, qui a publié un rapport qui vous a été distribué.

Vous me dites que tout cela manque d'air, qu'il n'y a pas de programmes nouveaux, qu'on ne voit pas où l'on va ! Vous dites même pire que cela !

**M. Alain Devaquet.** Oui !

**M. Pierre Forgues.** Vous ne manquez pas d'air, monsieur Devaquet !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Pourtant, n'est-ce pas nous qui, dans le secteur de la chimie, avons lancé récemment en coopération avec Rhône-Poulenc un programme de 1,6 milliard de francs, l'Etat y contribuant pour 0,6 milliard et cette entreprise pour le reste ? Celui-ci nous permettra de mener une action très considérable en chimie fine et en biotechnologie - c'est le programme « Bioavenir ». Nous avons également lancé les programmes « qualité et épuration des eaux », « véhicule propre et économique », « véhicule et sécurité ». Et je ne vous parle que des programmes qui ont été décidés soit cette année, soit l'an dernier. Il me semble que tout cela résulte d'une politique affirmée et orientée vers des secteurs où il y a une demande scientifique et une demande sociale.

Je peux aussi effacer un doute de votre esprit, monsieur Devaquet : oui, c'est bien moi qui ai augmenté de 36 p. 100 le montant des allocations de recherche. Quand j'ai pris mes fonctions à ce ministère, ce montant était, vous l'avez rappelé, de 5 126 francs et je l'ai porté en juin 1988, pour valoir

au 1<sup>er</sup> octobre 1988, à 7 000 francs puis à 7 400 francs. Vous pouvez me rendre cette justice sans aucune crainte de vous tromper.

Monsieur Birraux ! Vous avez été bien sévère.

**M. Michel Destot.** Très excessif !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Vous nous avez presque reproché de ne pas avoir de prix Nobel. Mais si, nous en avons, et même à un assez bon rythme. Et puisque nous parlons de prix Nobel, parlons en particulier de notre dernier prix Nobel : Pierre-Gilles de Gennes. Nous nous réjouissons très vivement du choix qui a été fait à Stockholm. Il est absolument mérité scientifiquement et honore un savant qui est excellent professeur et un homme d'une très grande qualité intellectuelle.

Quand on l'interroge, M. de Gennes déclare spontanément qu'il n'est pas mécontent de travailler en France et qu'il apprécie que le CNRS existe car c'est grâce à celui-ci qu'il obtient ceci ou cela. Ce n'est pas le ministre qui le dit. De tels propos lui font honneur et nous font grand plaisir.

Selon vous, monsieur Birraux, notre gestion n'est pas dynamique mais statique. Mais non ! L'énoncé de tous les programmes que nous avons lancés le prouve !

**M. Michel Destot.** M. Birraux fait de la politique politicienne !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Dois-je rappeler le programme Génome, le doublement du nombre des allocations de recherche - les universitaires qui préparent une thèse sont deux fois plus nombreux à bénéficier de ces allocations ? Tout cela n'a rien de statique !

Dois-je vous rappeler aussi que nous avons créé deux organismes chargés de procéder à des évaluations et que nous avons multiplié les actions sur le terrain ? A mon avis vos paroles ont un peu dépassé votre pensée.

Par ailleurs, vos comparaisons entre le Japon et la France en matière de recherche nucléaire ne peuvent pas être retenues sans une analyse. Les chiffres que vous avez cités recouvrent aussi bien les sommes qui sont dépensées dans les laboratoires de la puissance publique, et qui sont relativement faibles, que celles qui sont dépensées par les industriels. Il faudrait que nous comparions ces chiffres aux chiffres intégrés français.

**M. Claude Birraux.** Ce sont les chiffres du C.E.A., monsieur le ministre !

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Certes, mais j'aimerais vérifier la nature de l'assiette, car la différence dont vous avez fait état m'étonne considérablement.

Monsieur Bocquet, vous êtes intervenu au nom du groupe communiste et vous nous avez dit que l'efficacité du crédit d'impôt-recherche n'est pas démontrée. C'est inexact, monsieur Bocquet. Quand je m'entretiens avec des responsables de petites et moyennes entreprises, certains d'entre eux me font savoir que le crédit d'impôt-recherche les a sauvés et leur a permis de se développer. J'ai participé tout récemment à un congrès organisé par le sénateur Trégouët à Lyon - l'un d'entre vous a d'ailleurs fait allusion à l'action du conseil général du Rhône pour la recherche - où j'ai rencontré un certain nombre d'industriels : j'ai pu constater que le crédit d'impôt-recherche avait une efficacité démontrée.

Vous m'interrogez sur ce que vous appelez les « emplois fictifs ». Vous avez certainement noté que, cette année, je ne vous ai pas proposé la création de postes en surnombre à l'éducation nationale, alors que nous en avions créé 100 l'an dernier et 150 l'année précédente. En effet, comme vous l'avez fait remarquer d'ailleurs, ces postes ne sont pas tous utilisés. De ce fait, nous n'avons pas jugé nécessaire de vous en proposer de nouveaux. Les 300 postes de chercheurs qui vous sont proposés sont des postes qui sont véritablement ouverts, sans aucune condition.

Vous m'avez parlé, et c'est tout à fait naturel, du Nord-Pas-de-Calais. J'en ai dit un mot il y a un instant, je n'y reviens pas.

Vous avez regretté, monsieur Bocquet, que l'on puisse parfois considérer que la recherche publique est dévoyée de ses missions. Je ne crois pas que cela soit le cas car celles-ci se conjuguent au pluriel. J'en vois essentiellement deux : faire avancer le savoir et être profitable à notre économie. Nous essayons de soutenir ces deux types d'action, d'une

part en augmentant de 11 p. 100 les crédits destinés à la recherche universitaire et, d'autre part, en donnant un « coup de pouce » à l'ensemble des actions industrielles.

Effectivement, monsieur Dubernard, je n'ai pas proposé la discussion devant l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi d'orientation. En vérité, j'étais un peu hésitant, et je le reste, sur l'opportunité d'une loi d'orientation pour la recherche. Mes collègues du Gouvernement me font remarquer que l'on ne peut concevoir un tel type de loi pour chacun des secteurs gouvernementaux et que le mieux est d'intégrer dans le Plan en vigueur des notions très claires en ce qui concerne les différents secteurs, et en particulier la recherche. C'est ainsi que nous avons inscrit dans le Plan une obligation d'avoir chaque année un taux de recrutement de chercheurs de 4 p. 100.

Vous souhaitez que des priorités soient plus accusées, c'est le cas. Je les souligne dans les lettres de notification que j'envoie aux organismes de recherche pour accompagner les crédits budgétaires dont ils pourront disposer pour l'an prochain. Il est néanmoins évident qu'en matière de recherche fondamentale il faut laisser une assez grande liberté aux chercheurs pour qu'ils puissent donner libre cours à leur imagination.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques réponses, que j'espère assez précises, aux questions que vous avez eu l'amabilité de me poser.

En conclusion, permettez-moi, mesdames, messieurs les députés, de manifester une certaine surprise en constatant la différence de ton et d'appréciation qu'il y a eue entre les trois rapporteurs, qui ont conclu à l'adoption du budget que je vous propose, et les interventions de plusieurs d'entre vous qui ont manifesté une opinion différente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes.)*

**M. Bernard Bioulac**, rapporteur pour avis. Très bonne remarque !

**M. le président**. Nous aïlons en arriver aux questions, mais, mes chers collègues, j'appelle votre attention, sur notre ordre du jour de la soirée. En effet, je ne voudrais pas que Mme Jacquaint, qui doit défendre le dernier amendement inscrit au bas de la feuille de séance, quitte cette maison à une heure trop tardive. D'ailleurs, je suis certain que personne ne le souhaite. Par conséquent, si vous en êtes d'accord, monsieur le ministre, mes chers collègues, étant donné qu'après l'examen des crédits de la recherche nous devons terminer celui des crédits du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, je vais imprimer à la discussion un rythme soutenu.

Nous commençons par une question du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Michel Pelchat.

**M. Michel Pelchat**. Monsieur le ministre, tout le monde s'accorde à voir dans le Commissariat à l'énergie atomique un organisme extraordinairement performant et d'une importance vitale pour la politique de recherche, non seulement en matière nucléaire, mais aussi en matière industrielle ou médicale. Nous lui devons notamment la réalisation de notre programme nucléaire, que beaucoup nous envient et qui est aujourd'hui parvenu à maturité.

Les missions du C.E.A. ont fait l'objet d'une remise en question, mais leur redéfinition a été repoussée d'année en année. Parallèlement, ses crédits ont été réduits.

L'année dernière, à l'occasion du débat budgétaire, vous avez affirmé, monsieur le ministre, que vous seriez cette année « amené à parler du C.E.A. dans des conditions qui nous permettront de vraiment bien marquer le tournant amorcé ». Nous étions donc en droit aujourd'hui de nous attendre à des mesures ambitieuses pour cet établissement. Or, à la lecture de votre projet de budget pour 1992, un constat s'impose : aucune décision d'envergure n'a été prise concernant le C.E.A., ses missions n'ont toujours pas été redéfinies, et surtout les crédits qui lui sont accordés continuent de régresser.

Ainsi, les dotations ordinaires du C.E.A. et ses autorisations de programme baissent de 2,63 p. 100 en francs constants, soit plus de 4 p. 100 en francs constants, s'ajoutant à plusieurs années de baisses consécutives. Cette situation, que j'ai déjà dénoncée par le passé, contribue à détériorer la situation du C.E.A. et à décourager les chercheurs. Or, on ne

pourrait, sans causer de graves dommages, continuer de limiter ainsi les moyens d'investissement et de développement de cet établissement.

Cette lenteur à assigner au C.E.A. ses nouvelles missions s'explique d'autant moins qu'il semble avoir un rôle essentiel à jouer dans de nombreux domaines. Je n'en évoquerai qu'un seul : le domaine de la sûreté nucléaire.

Sur le plan national, notre parc de réacteurs est considéré comme l'un des plus sûrs du monde mais de nombreux efforts de recherche doivent encore à être fournis pour tendre notamment vers cette nouvelle génération de réacteurs, dits « intrinsèquement sûrs ». Il s'agit là d'une exigence fondamentale à la veille du renouvellement partiel de notre parc nucléaire, renouvellement qui, je le rappelle, est vital pour notre pays, puisque notre production d'énergie nucléaire est, aujourd'hui, égale à la production pétrolière du Koweït.

**M. Michel Destot**. Monsieur le président, c'est un discours !

**M. le président**. Posez votre question, monsieur Pelchat.

**M. Michel Pelchat**. J'ai deux questions à poser. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Dominique Gambier**. C'est deux minutes, pas deux questions !

**M. le président**. Je vous en prie, mes chers collègues, écoutez la question de M. Pelchat.

**M. Michel Pelchat**. Sur le plan international, le C.E.A. a également un grand rôle à jouer pour assurer le rayonnement technologique français, notamment dans les pays de l'Est. On connaît l'état des réacteurs dans ces pays. Un quotidien parlait récemment de poudrière nucléaire.

Puisque vous reconnaissez, monsieur le ministre, le caractère fondamental du rôle technologique du C.E.A. en matière de sûreté, ne croyez-vous pas qu'il serait urgent de calmer l'angoisse qui est ressentie dans ces pays d'Europe de l'Est et de charger le C.E.A. de constituer des équipes spécialisées ayant pour mission d'expertiser les centrales de ces pays, d'établir un cahier des charges, de préciser les conditions d'exploitation, d'indiquer celles qui peuvent continuer à fonctionner et celles qui doivent être fermées.

**M. Dominique Gambier**. Il lit un livre !

**M. le président**. Monsieur Pelchat, terminez !

**M. Michel Pelchat**. Le C.E.A. remplirait là une mission d'intérêt général importante, confirmant le rôle de la France dans le domaine de la production d'énergie nucléaire.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre, à qui je me permets de demander de ne pas faire un exposé comme celui que nous venons d'entendre. *(Sourires.)*

**M. le ministre de la recherche et de la technologie**. Je répondrai à M. Pelchat avec concision.

S'agissant des crédits du C.E.A., je ne suis pas tout à fait sûr, monsieur Pelchat, que les chiffres que vous avez cités puissent valoir pour l'ensemble des crédits civils car il y a des inscriptions qui concernent à la fois mon ministère et celui de l'industrie. Si vous faites le calcul, vous constaterez que, en francs courants, les dotations civiles augmentent de 0,3 p. 100. Elles diminuent donc en francs constants, mais cette diminution est compensée par l'augmentation des redevances acquittées par les industriels liés au C.E.A.

Ainsi, les moyens dont disposera la branche civile du C.E.A. resteront constants en valeur.

Sur la sécurité, j'ai déjà répondu en parlant des actions du C.E.A., en particulier de l'I.P.S.N., dans les pays de l'Est, et des missions et des contrats passés avec ces pays. Nous encourageons d'ailleurs ces missions et ces contrats. Les crédits pour ces coopérations seront doublés en 1992.

**M. le président**. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Christian Bataille.

**M. Christian Bataille**. Monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion des précédents projets de loi de finances comme en d'autres circonstances, vous avez manifesté votre volonté de déconcentrer en province les moyens de recherche, tant en hommes qu'en équipements.

En effet, dans le domaine de la recherche beaucoup plus que dans d'autres, les moyens des grands organismes publics sont concentrés en Ile-de-France : sans vouloir entamer une querelle de chiffres, on peut estimer que plus de 60 p. 100 des moyens de la recherche sont dans cette région.

Des avancées significatives ont été réalisées, par exemple dans ma région, le Nord-Pas-de-Calais, à l'occasion de la signature des contrats de plan. Toutefois, il faut convenir que la déconcentration restera très insuffisante si elle s'opère à partir des seuls investissements nouveaux et supplémentaires.

Il convient donc de créer les conditions de l'installation en province d'instituts, de laboratoires, de centres de recherche, actuellement localisés en Ile-de-France pour que cette volonté politique exprimée par le Gouvernement et par vous-même se traduise dans les faits.

Le Premier ministre présidera prochainement un comité interministériel d'aménagement du territoire, dont l'objectif est justement d'annoncer la déconcentration par l'Etat de moyens publics.

Monsieur le ministre, pouvez-vous informer la représentation nationale des propositions que vous entendez faire ou, pour le moins, si vous ne pouvez pas entrer dans le détail, de l'état d'esprit qui vous anime, pour que le ministère de la recherche contribue pleinement à la politique d'aménagement du territoire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur Bataille, vous avez pu constater que nous avons décidé la création dans le Nord-Pas-de-Calais de deux grandes institutions, l'une intéressant la biologie, l'autre l'électronique automatique. C'est bien la preuve que des centres de recherche sont créés dans les régions.

Nous travaillons actuellement sur l'ensemble des « livres blancs » de la recherche mis au point par nos délégués régionaux et qui nous sont transmis par les préfets. Nous préparons ainsi un C.I.A.T. qui doit se tenir au mois de décembre prochain sous la présidence du Premier ministre. Nous y présenterons des propositions d'ensemble, que nous jugeons préférables à des propositions dispersées.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je voudrais compléter la question de mon collègue Christian Bataille.

Monsieur le ministre, vous venez de rappeler que les « livres blancs » élaborés à partir des propositions des régions serviraient à définir la stratégie d'implantation des laboratoires de recherche dans les régions.

Malheureusement, un récent C.I.A.T. a décidé que tous les nouveaux organismes devraient désormais être implantés en province. A ce propos, j'ai personnellement reçu plusieurs coups de téléphone de représentants d'organismes, qui s'écriaient : « On m'égorge ! ». On voulait décentraliser certains de ces organismes à Cergy-Pontoise, ce qui n'est pas loin de la capitale, mais on voulait en envoyer d'autres un peu plus loin.

On observe donc des réticences à la déconcentration et à la décentralisation.

Comme mon ami Christian Bataille, je suis conscient que 55 ou 60 p. 100 du potentiel de recherche sont actuellement dans la région parisienne et que le développement économique des régions ne se fera plus sur les mines, comme ce fut le cas en Lorraine dans le passé, mais sur la matière grise. Si donc une région n'est pas capable de développer un fort potentiel de recherche, elle ne bénéficiera pas de développement économique induit.

Je partage avec mon ami Philippe Bassinet au moins une chose, à savoir la conviction qu'il ne faut pas faire de soupçonnement. Il faut conforter les pôles de recherche forts. Même avec la politique qui est menée, on n'obtiendra, dans dix ou vingt ans, que de très faibles inflexions si l'on n'est pas capable de transporter des équipes de recherche.

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Le Déaut.

**M. Michel Pelchat.** La question !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Un mécanisme incitatif est indispensable. Malheureusement, le C.I.A.T. de 1990 ...

**M. Michel Pelchat.** La question !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... avait décidé - vous devez vous en souvenir, monsieur Pelchat, - que, pour favoriser la mobilité, on devait accorder aux chercheurs qui acceptaient de quitter Paris pour la province des primes correspondant à trois ou à six mois de salaire. Or il y a malheureusement un blocage, et je crois savoir d'où il vient. L'autre jour, je présidais un séminaire sur la déconcentration du C.N.R.S. à Roscoff et, lorsque j'ai posé la question, le fonctionnaire du ministère des finances s'est levé. Je pense donc que le blocage vient de ce ministère.

**M. Michel Pelchat.** Ce n'est pas une question, c'est un discours !

**M. le président.** Monsieur Le Déaut, veuillez poser votre question !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire pourquoi la décision prise par le C.I.A.T. de 1990 pour favoriser la mobilité des chercheurs fait l'objet d'un blocage et nous exposer la raison pour laquelle les décrets d'application ne sont pas encore parus ?

**M. le président.** Monsieur Le Déaut, permettez-moi de vous faire observer que votre question, fort intéressante au demeurant, pouvait être posée en trente secondes.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Oui, mais pas avec les mêmes démonstrations !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Peut-être pourrais-je répondre à M. Le Déaut en trente secondes. *(Sourires.)*

Monsieur le député, vous n'ignorez pas que des choses se font : à Nancy, par exemple, on a installé l'I.N.I.S.T. et un bel institut d'informatique lié à l'I.N.R.I.A. vient d'y être inauguré.

Nous continuons de discuter des primes de décentralisation avec le ministère du budget. Je pense que je ne serai pas en mauvaise position lorsque le Premier ministre annoncera, demain ou après-demain, quelques décisions très fermes en ce qui concerne les décentralisations volontaires, qui ne pourront raisonnablement se faire que si elles sont accompagnées des quelques avantages que vous avez évoqués.

Malheureusement, on ne peut pas faire comme les Chinois. Je me trouvais récemment dans une ville du sud de ce pays, Shenzhen, dans laquelle a été implanté un laboratoire de mille personnes. J'ai demandé à mes interlocuteurs comment ils faisaient pour faire venir leurs personnels de Pékin ? Ils m'ont répondu qu'ils les payaient trois fois plus.

**M. le président.** La parole est de nouveau à M. Christian Bataille.

**M. Christian Bataille.** Monsieur le ministre, il y a quelques mois, lors de la première lecture du projet concernant la gestion des déchets nucléaires à haute radio-activité, le problème des recherches sur la transmutation, sur le retraitement poussé ou sur tout moyen d'élimination des déchets nucléaires a été au centre des débats. Il a notamment été souligné que le budget consacré par le C.E.A. à ces recherches était en baisse et qu'il importait de relancer un programme ambitieux pour les prochaines années.

Monsieur le ministre, pouvez-vous tout d'abord nous indiquer quelle part du budget du C.E.A. sera consacrée à ce programme en 1992 et les années suivantes ?

D'autre part, avez-vous l'intention de prendre part à une coopération internationale en ce domaine avec les grandes puissances nucléaires, telles que les Etats-Unis et le Japon ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, la coopération avec le Japon et les Etats-Unis ne présente pas d'inconvénient. Nous avons d'ailleurs passé avec le Japon un accord général de coopération scientifique et technique qui pose bien les règles relatives à la propriété industrielle.

En ce qui concerne les actions précises auxquelles vous avez fait allusion, je vous indique que le C.E.A. a l'intention de tripler l'effort de l'Etat par rapport aux cinq dernières années. Vous me direz que ce triplement ne ferait passer les

20 millions de francs annuels consacrés à l'un des programmes construits par le C.E.A. qu'à 300 millions de francs en cinq ans, soit 60 millions de francs en moyenne par an.

Le C.E.A., à la suite de votre rapport, fait des études précises - je pense notamment aux programmes Spin et Actinex. Ce sont des sujets sur lesquels je me propose d'entretenir le C.E.A. lors d'une de ses prochaines réunions.

**M. le président.** La parole est de nouveau à M. Le Déaut, que je prie de ne pas être aussi long que tout à l'heure.

**M. Jean-Yves La Déaut.** Monsieur le président, voulez-vous dire que je ne peux pas poser complètement ma question ? (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, ma seconde question concernera l'Europe de la recherche.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour la ténacité que vous montrez à développer les moyens de coopération interétatique dans le domaine de la recherche communautaire. Malheureusement, on est obligé de reconnaître qu'à l'heure actuelle, pour ce qui concerne les secteurs technologiques de pointe, la position européenne est faible par rapport à celle des Etats-Unis ou du Japon. Cette situation ne s'explique pas uniquement par l'insuffisance du nombre de nos chercheurs ni par la part du P.I.B. que les différents pays européens consacrent à la recherche : il s'agit en fait d'un cloisonnement de la recherche au niveau européen.

Je sais que ce sujet vous préoccupe, et c'est pourquoi je vous demande de nous dire quelles sont les avancées qui ont été réalisées en direction du décroisement de la recherche européenne, ainsi que celles que vous souhaitez obtenir les prochaines années.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Il me semble que la question très importante des relations entre les activités de recherche et la politique industrielle doit être débattue à Bruxelles. Jusqu'à présent, les choses n'ont pas été claires et nous avons le sentiment que des décisions sont prises ou des programmes lancés sans qu'une réflexion profonde ait été engagée sur l'incidence de ces programmes sur une véritable politique industrielle européenne.

Vous laissez entendre que, dans certains secteurs, nous sommes très vulnérables. C'est vrai et l'informatique est un de ceux-là. Dieu sait si, aussi bien à Bruxelles que dans chacun de nos pays respectifs, nous avons pourtant consenti des efforts financiers, mais la volonté industrielle de coopération n'était peut-être pas suffisante. Vous me direz que le programme Euréka est là pour cela. Oui, le programme Euréka nous a permis de réaliser des avancées, mais peut-être y a-t-il eu, comme pour le programme JESSI, une trop forte dispersion.

Mon plaidoyer à Bruxelles, comme pour le programme Euréka, peut se résumer ainsi : pensons à une véritable politique industrielle pour l'Europe et ajustons nos efforts technologiques pour soutenir véritablement cette politique !

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

**Mme Marie-Josèphe Sublet.** Monsieur le ministre, les licenciements répétitifs, en F.N.E. ou non, des salariés des centres de recherches d'entreprises nationalisées de la chimie nous inquiètent, notamment dans le groupe Rhône-Poulenc. Ces pertes de compétences pèsent sur la recherche à long terme et sur l'innovation.

L'Etat, actionnaire principal, impulse-t-il une politique claire de la recherche, gage de l'avenir de la chimie française en Europe et dans le monde ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Madame Sublet, vous avez tout à fait raison d'insister sur l'importance de la chimie, non seulement dans le panorama d'ensemble des connaissances, mais aussi d'un point de vue économique.

Nous avons, en France, de bons chimistes. Mais le domaine de la chimie est extrêmement divers. Le métier qui consiste à fabriquer des tonnes d'acide sulfurique n'est pas exactement le même que celui qui consiste à confectionner tel ou tel type de médicament ou à exercer telle ou telle activité de chimie fine. Il faut donc que nous arrivions à marier

tout cela et que, dans certaines circonstances, s'il est plus bénéfique pour une entreprise de se consacrer plus à l'un des types d'activités qu'à un autre, nous permettions à celle-ci de faire les va-et-vient nécessaires.

J'ai déjà fait allusion à un grand programme que nous venons de lancer avec Rhône-Poulenc. Il s'agit vraiment d'un très beau programme - BIOAVENIR -, qui est orienté vers la chimie fine et la pharmacologie.

En ce qui concerne les médicaments, les avis sont souvent contradictoires : certains disent que la fabrication des médicaments ne marche pas en France alors que d'autres estiment qu'en ce domaine nous avons de très bonnes idées. Les uns et les autres ont raison. En effet, les industriels moyens comme les très grands ont quelques médicaments très prometteurs. Mais tout cela est très fragile et il faut que nous soyons très attentifs à la politique de chimie, en particulier en ce qui concerne la chimie fine, si nous voulons voir percer quelques médicaments importants dans les années qui viennent.

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Roselyne Bachelot.

**Mme Roselyne Bachelot.** Monsieur le ministre, les recherches civile et militaire ont de nombreux points communs.

Comme la recherche civile, la recherche militaire porte sur des domaines très divers, depuis les mathématiques et la physique jusqu'aux sciences humaines, et elle va de la recherche fondamentale jusqu'aux applications et même la vulgarisation. Comme elle, elle mobilise de nombreux acteurs - universités, laboratoires publics, entreprises. Jusqu'à présent, la recherche militaire finançait la moitié du financement public de recherche dont bénéficiaient nos entreprises. La recherche militaire est aussi à l'origine de coopérations internationales extrêmement fructueuses.

Pourtant tout se passe dans notre pays comme s'il existait un véritable mur entre ces deux domaines : peu de confrontations des objectifs et des programmes, pas d'évaluation commune, pas même aujourd'hui de récapitulation d'ensemble de l'effort civil et de l'effort militaire, puisque vous vous en tenez - mais c'est votre responsabilité - au seul B.C.R.D.

Ne pensez-vous pas qu'il convient de faire des efforts pour sortir de cette situation et nous donner, comme cela se passe dans les autres grands pays, une vision plus cohérente et plus réaliste de l'effort national de recherche ?

En effet, les crédits de recherche militaire accusent un recul très grave : moins 8 p. 100 en deux ans en francs constants pour les crédits de paiement et moins 20 p. 100 à 25 p. 100 pour les autorisations de programme.

Ne pensez-vous pas qu'en tout état de cause, votre budget devrait augmenter de manière à compenser ce recul pour maintenir un niveau de progression satisfaisant de l'effort public de recherche ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Madame le député, il s'agit d'une question très importante.

Dans notre pays, les crédits militaires de recherche, y compris les fonds propres des industriels, représentent globalement une part nettement moins importante qu'au Royaume-Uni, et beaucoup moins importante qu'aux Etats-Unis d'Amérique. Il demeure que cette part est tout de même importante.

Notre préoccupation est de faire en sorte que nous ayons de plus en plus de recherche « duale », qui permette à nos industriels d'être en mesure de mieux profiter, pour l'ensemble de leurs productions, tant pour ce qui concerne le secteur militaire que le secteur civil, de leur propre recherche lorsqu'ils se voient honorés de commandes militaires. Sur ce point, M. Joxe et moi-même devons, très prochainement, avant la fin de l'année, faire une communication commune au conseil des ministres.

S'agissant de la compensation, elle répond à une préoccupation tout à fait naturelle. Cette préoccupation est ressentie d'une façon aiguë aux Etats-Unis car, dans ce pays, les crédits militaires de recherche ont diminué beaucoup plus que chez nous, et les universités qui bénéficiaient largement de ces crédits souhaitent que fonctionne le principe des vases communicants. Or, aux Etats-Unis, il ne fonctionne pas.

Ce système doit-il fonctionner chez nous ? Il faut que nous y réfléchissions car, au fil des années, un nouvel équilibre de nos dépenses militaires s'étant mis en place, des compensations nécessaires sur le budget civil dans certains secteurs seront possibles. Ces secteurs sont relativement restreints, bien que les programmes de la D.R.E.T. aient un large champ d'application. Je rappelle d'ailleurs que la direction de la recherche du ministère de la défense a fait un effort considérable de popularisation de son action, en organisant par exemple régulièrement, une ou deux fois par an, des journées « Sciences et Défense », qui attirent un public de plus en plus nombreux et qui constituent une bonne démonstration de ses activités.

Merci, madame le député, de votre question. Croyez bien que c'est un domaine auquel nous accordons une particulière attention.

**M. le président.** La parole est à Mme Roselyne Bachelot pour poser une seconde question.

**Mme Roselyne Bachelot.** Monsieur le ministre, le monde de l'informatique se caractérise aujourd'hui par trois évolutions majeures : le passage accéléré des ordinateurs et micro-processeurs au rang d'objets de la vie courante, avec une concurrence effrénée entre les constructeurs ; l'informatisation généralisée de notre société et, enfin, l'importance considérable des logiciels, domaine aujourd'hui en pleine expansion, grâce d'ailleurs à l'action d'organismes comme l'I.N.R.I.A. Il s'agit donc d'un enjeu considérable pour notre industrie et notre recherche.

Or, notre industrie informatique se trouve dans une situation extrêmement grave. Après les retraits de Thomson et Matra, la disparition de Léonard, puis de Goupil, nous n'avons plus de micro-informatique. Mais surtout les erreurs de politique industrielle, en dernier lieu le rachat de l'américain Zenith, ont plongé Bull dans des déficits considérables - déjà 2 milliards pour le premier semestre 1991 - et, après des salves de licenciements considérables, samedi, on nous a annoncé pour notre usine d'Angers 500 nouvelles suppressions d'emplois, survenant après beaucoup d'autres.

Vous avez la responsabilité, monsieur le ministre, de la recherche et donc des nouveaux espoirs dans ce secteur. Aussi je vous demanderai quelles conséquences les difficultés de nos entreprises informatiques auront pour notre potentiel de recherche ? Estimez-vous que l'effort conduit dans le secteur des logiciels, où la France a longtemps eu une situation privilégiée, nous permettra de maintenir nos positions ? Comment améliorer les performances de l'I.N.R.I.A. et la diffusion de ses programmes vers l'industrie ? Considérez-vous enfin que notre système d'enseignement fournit en nombre suffisant les spécialistes de haut niveau dont nous avons besoin pour la recherche informatique et la diffusion de ses résultats ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Vous demandez, madame le député, si sortent de nos universités et de nos écoles un nombre suffisant de spécialistes en informatique ? Raisonnablement, je crois que la réponse est oui. La demande est assez bien adaptée à l'offre. Bien sûr, nous pourrions peut-être former un peu plus d'informaticiens. Mais là n'est pas l'essentiel du problème.

Vous m'interrogez aussi sur l'I.N.R.I.A. Tout le monde reconnaît la très grande qualité de cet organisme, et je suis heureux que vous ayez confirmé son excellente réputation.

L'I.N.R.I.A. a su bien s'implanter en France, avec des délocalisations intéressantes. Il joue par ailleurs un rôle majeur dans le réseau européen de recherche, notamment sur les logiciels, le réseau ERSIM, dont l'I.N.R.I.A. est l'un des pôles essentiels.

Nous pouvons donc considérer que nous nous appuyons sur l'I.N.R.I.A. pour la recherche en informatique. Et la politique de relations avec les industriels que mène cet organisme est dynamique, puisqu'environ 200 contrats sont passés entre l'I.N.R.I.A. et les industriels.

Quant à la situation de l'industrie informatique, je reconnais qu'elle est difficile. Notre pays a, pendant trop longtemps, depuis des dizaines d'années, hésité entre plusieurs choix et il n'a pas su éviter la tentation d'être présent pratiquement sur tout le spectre des équipements allant du micro au méga-ordinateur. Mais, de temps en temps, on se ressaisit, car on voit bien qu'on n'y arrivera jamais.

Alors, on se groupe entre Européens et on choisit quelques niches. A ce moment-là, il faudrait s'y tenir. Et ce n'est pas toujours facile : les produits évoluant si vite, on est quelquefois tenté d'en sortir un peu trop tôt.

Cela étant, j'ai confiance dans les chercheurs français, qui sont bons. De nouvelles propositions ont été faites concernant des machines extrêmement performantes, et je crois qu'on peut les soutenir.

A l'évidence, la situation de l'industrie informatique européenne n'est pas très bonne et de surcroît nos principaux partenaires européens ne disposent pas d'entreprises qui seraient des piliers très solides. Aussi me sursaut-je pas anormalement lorsqu'on me dit que tel ou tel industriel français a des « touches » pour une alliance possible avec I.B.M. Si les contrats sont clairs, je dis : pourquoi pas ? Mais si on me demande ce que je pense d'une association avec un Japonais, je réponds : pourquoi pas, mais voyons...

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville, pour le groupe de l'Union du centre.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les crédits de soutien de programmes du C.N.R.S.

Mais je ferai d'abord une petite remarque concernant les chiffres qui figurent au « bleu ». Je constate qu'à la ligne « I.N.R.I.A. », dont vous venez de parler avec éloquence en répondant à Mme Bachelot, les autorisations de programme n'augmentent que très faiblement, et c'est regrettable, puisqu'elles passent de 147,5 millions à 153 millions de francs, soit seulement 3,6 p. 100 de hausse.

J'en viens à ma question. Les crédits de soutien aux programmes du C.N.R.S. constituent, pourrais-je dire, le viatique, le moyen de subsistance au jour le jour des laboratoires du C.N.R.S. et aussi de très nombreux laboratoires associés universitaires. Or je constate que les autorisations de programme allouées au C.N.R.S. n'augmentent que de 73 millions de francs d'une année à l'autre, soit une progression de 2,8 p. 100, ce qui est, reconnaissez-le, un peu faible. Quant aux crédits de paiement, ils diminuent de 70 millions.

Monsieur le ministre, face à cette pénurie, les crédits de soutien aux programmes, qui font partiellement partie de l'enveloppe que je viens rappeler, seront-ils protégés ? Pouvons-nous espérer que la totalité des autorisations de programme seront bien couvertes par les crédits de paiement correspondants ? Allez-vous pouvoir échapper aux observations du C.R.S.T. ? Je vous rappelle celle que ce conseil a formulée pour le budget de 1991 : « Les organismes de recherche se trouvent confrontés à des décisions déroutantes, dissuasives. Le schéma stratégique du C.N.R.S. fait du rééquilibrage au profit du soutien de programmes un objectif central. »

Ma question est simple, monsieur le ministre : est-ce que vous allez respecter cet objectif central ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, je suis évidemment tout à fait désireux, et je crois avoir les moyens d'y arriver, de respecter l'objectif central dont vous venez de parler.

En ce qui concerne l'équilibre entre crédits de paiement et autorisations de programme, je vous ai apporté quelques précisions dans mon intervention générale.

Vous avez aussi exprimé votre crainte de voir les moyens de subsistance des laboratoires se tarir. Je peux vous assurer que les crédits de soutien aux programmes vont directement dans les laboratoires. Et, pour ce type de crédits, nous ajustons les crédits de paiement au niveau des autorisations de programme. Certes il peut y avoir des différences qui tiennent à des crédits qui portent sur des programmes pluriannuels, sur des engagements à long terme, qui seront honorés plus tard. Mais pour ce qui est de la vie des laboratoires, je le répète, je peux vous assurer que nous avons pris toutes les précautions pour que les objectifs soient remplis.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Daniel Chevallier.

**M. Daniel Chevallier.** Monsieur le ministre, la prochaine conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en juin 1992 à Rio de Janeiro, a

retenu comme priorité la connaissance du climat, de la forêt et de la diversité biologique. Dans le domaine de la biodiversité, la chasse aux molécules et la chasse aux gènes a commencé. En témoigne d'ailleurs le contrat passé par la firme Merck avec le Costa-Rica pour rentabiliser les richesses cachées des forêts tropicales. L'importance scientifique économique, voire stratégique, des ressources génétiques nous impose de ne pas laisser s'installer des gestions monopolistiques. Par ailleurs, la gestion de notre propre patrimoine génétique nous impose aussi la mise en place des moyens financiers et humains nécessaires.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais savoir comment vous envisagez de répondre à ce double défi et quelle démarche conjointe vous pouvez conduire avec le ministère de l'environnement, notamment pour la mise en place et le fonctionnement de conservatoires botaniques, mieux encore de véritables centres de diversité biologique.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Je vous remercie, monsieur le député, de vous intéresser à la biodiversité, discipline de grande importance pour les scientifiques.

Un bureau des ressources génétiques a été créé en 1983 par le ministère de la recherche et de la technologie. Sa mission est d'animer et de coordonner au plan scientifique les actions menées en France sur les ressources génétiques, de mettre en place un système d'informations approprié, enfin, de conseiller les pouvoirs publics et d'assurer la représentation de la France au niveau international dans les différentes instances.

Ce bureau de recherches génétiques est rattaché à l'I.N.R.A. et son budget de fonctionnement est doté de 2,5 millions de francs.

Par ailleurs, nous avons l'intention de créer, le plus rapidement possible, un groupement d'intérêt public chargé d'animer les recherches sur les éco-systèmes forestiers. Ce G.I.P. est très attendu, car notre pays est très bien placé dans ce domaine. Nous pourrions, notamment, profiter de nos implantations outre-mer, par exemple en Guyane pour l'étude de la forêt amazonienne. Je ne désespère pas de convaincre mes collègues européens pour installer en Guyane un très beau centre d'économie forestière.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans notre monde moderne, la recherche a un impact considérable sur son environnement : image, culture, enseignement supérieur, économie. C'est pourquoi dans le cadre de la nouvelle volonté d'aménagement du territoire, il faut corriger les déséquilibres actuels. La recherche peut être, en effet, le moteur de nouvelles délocalisations et je fonde beaucoup d'espoirs sur le futur C.I.A.T. Je compte absolument sur vous, monsieur le ministre, pour que les choses aillent dans ce sens.

Aujourd'hui, on l'a déjà dit - mais je tiens à le répéter, parce qu'il faut enfoncer le clou - 62 p. 100 de la recherche est concentrée en Ile-de-France. Ma région, le Nord - Pas-de-Calais, ne dispose que de 1 p. 100 des moyens, donc soixante-deux fois moins, alors que le produit intérieur brut de l'Ile-de-France n'est que quatre fois supérieur à celui du Nord - Pas-de-Calais.

Le Pas-de-Calais, monsieur le ministre, cinquième département de France par sa population - ce que l'on oublie la plupart du temps - avec 1 430 000 habitants, ne disposera plus, à la suite de la lente agonie du laboratoire d'Atochem - ex-C.D.F., ex-Orchem -, d'aucun outil de recherche. Les régions minières, que je représente, sont donc en définitive particulièrement défavorisées.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire, donc, pour que ces injustices s'atténuent ? Que comptez-vous faire pour inciter les entreprises nationalisées ou privées à décentraliser une recherche nécessaire à tous ?

Enfin, avez-vous la volonté, dans le cadre de la recherche d'Etat, de venir à bout de certaines résistances corporatistes dont un article du *Monde* de ce soir en donne un exemple évident : on voue aux gémonies l'idée de transférer l'Ecole nationale d'administration à Strasbourg. A la lecture des commentaires, on est effaré devant l'impuissance manifestée face aux délocalisations pourtant nécessaires. Nous sou-

haitons donc un traitement inégalitaire très fort pour pouvoir transformer nos régions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Bœumler.** Il a raison !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, j'ai déjà donné quelques exemples de nouvelles implantations de recherche, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais.

J'aurais pu évoquer - votre question m'en donne l'occasion - l'implantation de nouvelles universités, qui, pour nous, sont très intéressantes car elles permettent de définir de nouvelles activités de recherche, et arriver à faire venir des chercheurs par équipes est quelque chose de très important. Certes, nous savons qu'il faut veiller à l'équilibre de répartition des créations de nouveaux postes. Mais, à ne travailler que sur les agréments, on s'aperçoit que les changements sont très faibles. C'est pourquoi il est judicieux de susciter de nouvelles activités par transports d'équipes. Et s'il s'agit de volontaires, c'est préférable parce qu'ils sont plus joyeux. (*Sourires.*) Ces installations par équipes, en particulier pour des activités universitaires, ne pourront alors se faire que dans de bonnes conditions. C'est ce que nous prévoyons, monsieur le député, pour la région qui vous tient particulièrement à cœur.

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Gambier.

**M. Dominique Gambier.** Monsieur le ministre, l'activité de recherche ne se conçoit pas sans une large autonomie tant au niveau des chercheurs et des équipes qui l'exercent qu'à celui des institutions qui la coordonnent. En contrepartie de cette autonomie, il appartient à la puissance publique de garantir la qualité et la pertinence de la recherche qu'elle soutient par la mise en œuvre de procédures d'évaluation fortes et rigoureuses.

Pour ce qui concerne les chercheurs et les équipes, ce rôle est naturellement celui des instances collégiales établies au sein du milieu de recherche lui-même, dont l'exemple le plus démonstratif est le comité national du C.N.R.S.

Pour ce qui concerne les structures, ce rôle est celui du comité national d'évaluation de la recherche, dont les moyens de fonctionnement ont été mis en place en mai 1990.

Ce comité a pour mission d'apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement technologique. Il assure, à son initiative ou sur votre demande, et après consultation des autres membres du Gouvernement intéressés, l'évaluation périodique des programmes, organismes ou procédures dont le financement figure au B.C.R.D. Il peut en outre procéder à l'évaluation de tout organisme ou programme de recherche, à la demande des autorités dont il dépend.

Plus d'une année s'est écoulée depuis sa mise en place effective. Pouvez-vous à ce stade, monsieur le ministre, dresser un premier bilan des travaux de ce comité dans les différents domaines où il s'était, en 1990, proposé d'intervenir ? Quelles pistes de travail souhaitez-vous qu'il explore ? Comment comptez-vous prolonger cette démarche au niveau des régions, qui s'impliquent de plus en plus aujourd'hui dans la recherche ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, le conseil des ministres de ce matin a nommé le nouveau président du comité national d'évaluation de la recherche. Le président en exercice, M. Guy Pailotin, administrateur général-adjoint du C.E.A., avait été amené à changer de responsabilités, ayant d'ailleurs, il y a deux mois, été nommé président du conseil d'administration de l'I.N.R.A. J'avais donc à pourvoir le poste de président du C.N.E.R. C'est fait depuis ce matin. Nous y avons nommé M. Christian Bècle, ancien recteur d'université, qui était le directeur général de la recherche et de la technologie de mon ministère.

Il était convenu que, dès sa nomination, le nouveau président présenterait trois premiers rapports sur l'IFREMER, l'I.N.S.U. et le C.S.T.B. - centre scientifique et technique du bâtiment. Leur présentation est donc imminente.

Dans un deuxième temps, à mon avis avant la fin de l'année ou au tout début 1992, un rapport sera produit sur les groupements d'intérêt public et de recherche - les G.I.P.

Et au cours du deuxième semestre de 1992, seront mis en chantier des rapports sur les activités spatiales, sur les biotechnologies, sur le programme « technologie emploi-travail ». Nous avons aussi demandé au comité national d'évaluation de porter son attention sur l'O.R.S.T.O.M.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Monsieur le ministre, le renforcement de la recherche régionale est d'autant plus nécessaire que ses liens sont extrêmement étroits avec l'Université. Un enseignement universitaire ne peut en effet se concevoir que dans un contexte où la recherche est forte.

Le programme Universités 2000 va aboutir à la création de nombreuses universités. L'augmentation du nombre d'étudiants va, bien entendu, se répercuter sur les chercheurs, qui assurent souvent des fonctions d'enseignant. Or, dans une région comme le Nord - Pas-de-Calais, la situation est déjà extrêmement tendue puisqu'on estime actuellement à 2 500 le déficit des enseignants. Le chiffre est énorme !

Les chercheurs sont ainsi conduits à accorder de plus en plus de temps à l'enseignement et la recherche en pâtit. Le développement des formations supérieures devra donc s'accompagner d'une augmentation du potentiel de recherche. Dans cette perspective, des créations de postes et la mise en place de nouveaux laboratoires sont-elles envisagées pour accompagner les créations d'universités ? Si tel n'était pas le cas, de nouveaux déséquilibres viendraient aggraver ceux que je viens de décrire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, mon collègue chargé de l'éducation nationale vous répondrait certainement de façon plus pertinente. D'après les discussions que nous avons eues avec lui et avec ses collaborateurs, je peux vous dire que, parmi les nombreuses créations de postes qui vous seront proposées pour l'an prochain, une dotation est prévue pour les nouvelles universités.

Pour notre part, nous avons demandé aux grands organismes de recherche de bien suivre le développement de ces universités en y affectant des postes de chercheurs et de techniciens.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Le C.E.A. courrait de grands risques si devait perdurer la baisse de ses crédits, budget civil et budget militaire confondus. Vous savez, monsieur le ministre, que je suis proche des équipes du C.E.A. J'ai donc essayé d'examiner quels étaient les choix possibles.

Pour la recherche fondamentale, aucune réduction n'est envisageable si l'on ne veut pas toucher à l'essentiel.

En astrophysique ou en physique corpusculaire, les équipes voient diminuer leurs moyens de près de 30 p. 100, réduction d'autant plus surprenante qu'elle ne se traduit que par une baisse d'un ou deux points sur le budget global du centre.

Le noyau de base, qui est le nucléaire, ne peut pas être atteint non plus, sauf à remettre en cause l'identité même du C.E.A.

Quant à la diversification, il ne serait pas sérieux qu'un organisme de quarante-cinq ans d'âge, qui représente le plus grand patrimoine scientifique de la nation, ne puisse pas être valorisé : dans le domaine des sciences du vivant, comme dans le domaine de l'électronique. De ce point de vue, c'est plus en aval, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, qu'on peut se poser des questions, notamment sur les composants, mais certainement pas au niveau de la recherche fondamentale. Tout ce qui a été fait par le LETI, en bonne intelligence avec le C.N.E.T. à Grenoble est à mettre en avant plutôt qu'à critiquer.

Pour conclure, je vous ferai quatre propositions, tant il est vrai qu'il ne faut pas être trop pessimiste si on veut engager l'avenir sur de meilleures bases.

Premièrement, tournons la page de 1992. Acceptons d'ouvrir dès à présent le débat sur le budget suivant et décidons tout de suite de remobiliser les équipes en leur annonçant qu'elles auront 1 p. 100 de plus en francs constants en 1993.

Deuxièmement, réfléchissons dès maintenant à l'avenir des grands équipements : Saturne à Saclay-accelérateur, Siloé à Grenoble, le prototype PAT à Cadarache.

Troisièmement, recherchons sans plus attendre un équilibre entre le CEA-recherche et le CEA-industrie, qui ne compromette ni le développement, fragile on le sait, de la recherche ni celui de l'industrie nucléaire, qui est primordial.

Quatrièmement, réexaminons l'ensemble du paysage de la recherche française, tous organismes confondus, pour éviter que, demain, on n'oblige à se battre le C.N.E.S., programme Hermès, contre le C.E.A., programme neutrons rapides ou fusion, ou on ne mette dos à dos des programmes de l'I.N.S.E.R.M., de l'I.N.R.A., du C.E.A. et des universités.

Il est temps de prendre très au sérieux les critiques formulées au sein de ces organismes afin d'éviter que ne se produisent demain des affrontements entre équipes de chercheurs, en l'absence de choix que nous, politiques, aurions dû faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *M. Alain Devaquet applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur Destot, il n'est pas d'usage que les ministres applaudissent, mais j'applaudis moralement. (*Sourires.*)

**M. Alain Devaquet.** C'est un peu court !

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Gambier.

**M. Dominique Gambier.** Monsieur le ministre, votre collègue de l'éducation nationale a évoqué à plusieurs reprises le problème de la formation des ingénieurs. Il a souhaité que soit soumise à la discussion une recomposition de ces formations, mentionnant, en particulier, la réduction du temps de préparation aux écoles et l'allongement de la formation par la recherche pour certains ingénieurs de conception.

Pourriez-vous nous indiquer votre position dans ce débat ? Quelles initiatives le ministre de la recherche entend-il prendre, en ce qui le concerne, pour conforter ces formations ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Vous m'interrogez sur la formation des ingénieurs : classes préparatoires et durées de leurs formations. C'est une question très importante qui suscite une certaine émotion.

Demain matin se tiendra une réunion du conseil scientifique de la défense. Il se trouve que je le préside. Nous aborderons cette question à propos de l'École polytechnique, qui dépend, comme vous le savez, du ministère de la défense.

Je ne vais pas ici prendre parti sur la durée de la préparation aux grandes écoles, mais je peux vous donner mon sentiment sur le contenu de l'enseignement. Les classes préparatoires sont probablement trop spécifiquement orientées vers les mathématiques, qui forment ainsi une espèce de lucarne dans le *curriculum* de nos jeunes gens. Elles ne consacrent plus que très peu de temps aux sciences d'observation et aux sciences expérimentales. Il existait autrefois une classe parallèle aux sections de mathématiques spéciales, que l'on appelait Normale-sciences expérimentales. Notre collègue Pierre-Gilles de Gennes, qui vient de recevoir le prix Nobel, avait suivi cette classe et c'est un grand défenseur de ce type de formation.

S'agissant de la durée des études d'ingénieurs - formation longue, formation courte - il se trouve que M. Bernard Decomps, qui m'assiste ce soir, a été nommé aujourd'hui en conseil des ministres à la direction générale de la recherche et de la technologie. C'est un grand expert des filières d'ingénieurs et je compte beaucoup sur ses avis pour me forger une opinion en vue des discussions avec M. Jospin.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Destot, pour poser la dernière question.

**M. Michel Destot.** Elle portera sur la recherche dans le secteur de l'environnement.

Vous exercez, monsieur le ministre, la cotutelle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec vos collègues de l'environnement et de l'industrie. Votre responsabilité politique et, permettez-moi de le dire, votre responsabilité morale sont donc en jeu pour que la phase des balbutiements s'achève et que l'agence soit effectivement créée. Il faut enfin la doter des moyens, des effectifs et des locaux propres à assurer son développement.

Dans l'esprit des travaux de la mission Bourrelier que vous avez mise en place, ce dont je vous félicite, je vous présenterai quatre recommandations qui figurent d'ailleurs dans le rapport sur les déchets industriels que j'ai « commis » devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Premièrement, que l'A.E.M.E. puisse évoluer vers un véritable commissariat à l'environnement qui tiendrait à la fois du C.E.A. et de l'E.P.A. américain.

Deuxièmement, qu'elle puisse développer un partenariat étroit avec les agences de bassin, les universités et les autres laboratoires.

Troisièmement, que l'ANVAR puisse augmenter la part de ses crédits consacrée à l'environnement, et notamment aux déchets industriels.

Enfin, que des programmes communautaires de type Eurêka puissent être développés dans le secteur de l'environnement, et notamment des déchets industriels.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, j'ai bien pris note de vos vœux en ce qui concerne les contributions des différents organismes aux recherches sur l'environnement. Une étude est en cours sous la direction de M. Paul Bourrelier. Il m'a déjà transmis un rapport intermédiaire. Le rapport définitif sera donc prêt très prochainement.

En ce qui concerne l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, je reconnais que sa gestation a été un peu longue et que l'accouchement est assez douloureux. Mais je fais tout ce qui est en mon pouvoir - et je pense que nous y parviendrons - pour que toutes les discussions sur la localisation, la direction et le financement aboutissent dans les semaines qui viennent.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Recherche et technologie ».

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

- « Titre III : 1 291 166 707 francs ;
- « Titre IV : 143 686 259 francs. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

###### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 36 410 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 15 804 000 francs. »

###### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 8 383 505 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 5 250 307 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le président, en raison des déclarations faites par les porte-parole des différents groupes, je demande, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, la réserve des votes sur les crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

**M. le président.** La réserve des votes est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mis aux voix les crédits réservés.

#### TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE (suite)

**M. le président.** Nous reprenons l'examen des crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dont la discussion a été interrompue jeudi dernier.

Nous poursuivons la phase des questions.

Mes chers collègues, lors de la discussion des crédits du ministère de la recherche et de la technologie, nous sommes parvenus à suivre un rythme soutenu, qui ne manquait pas d'intérêt, j'en suis convaincu, pour tous ceux qui y ont pris

part au débat. Je vous propose, ainsi qu'à Mme le ministre du travail, de maintenir ce rythme pour les questions et réponses qui vont suivre.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Guy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Nous vous avons entendu, monsieur le président.

Madame le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, voici quelques jours, les dépêches de presse titraient : « La politique de relèvement des bas salaires marque le pas. »

Or, chacun de nous s'en souvient, le Président de la République avait souhaité, il y a un an, qu'une négociation s'engage sur le relèvement des bas salaires.

Un certain nombre de branches d'activité s'étaient engagées dans cette voie et des résultats sont apparus au premier semestre de l'année 1991. Mais la revalorisation du S.M.I.C. au 1<sup>er</sup> juillet 1991 a bousculé certains accords conventionnels conclus auparavant, remplaçant de nombreux salaires minima en dessous du S.M.I.C. Pouvez-vous nous dire comment progresse la négociation sur ce dossier ?

J'aimerais également que vous nous indiquiez comment progresse la discussion sur les classifications, en fonction des engagements pris en 1990 sur l'objectif de mieux prendre en compte l'ancienneté et la formation professionnelle ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, le dernier bilan relatif à la négociation de branche sur les bas salaires, lancée l'année dernière à l'initiative du Président de la République, a été présenté au mois d'octobre et fait apparaître les résultats suivants.

Sur les 164 branches analysées, 81 branches, soit 49 p. 100 de l'échantillon, comportent encore au moins un niveau de salaires minima - hiérarchiques ou garantis - inférieur au S.M.I.C., ce qui est contraire au relevé de conclusions de l'année dernière.

Ces résultats au 1<sup>er</sup> octobre 1991 sont en retrait par rapport à ceux enregistrés au 1<sup>er</sup> juin dernier, puisque seulement 60 branches se trouvaient alors dans cette situation. Mais cet écart reflète surtout l'« effet de calendrier », c'est-à-dire le déphasage entre les dates des négociations - qui n'ont pas lieu pendant la période d'été - et la revalorisation du S.M.I.C. qui a eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet et qui a eu pour effet un rattrapage de certains minima dans plusieurs branches.

Cette situation devrait pouvoir s'améliorer rapidement avec l'engagement traditionnel, à l'automne, de nombreuses négociations de branche sur la fixation des salaires minima conventionnels.

Le suivi de la négociation fait, en outre, apparaître que les branches analysées s'inscrivent bien dans la dynamique du relevé de conclusions, à l'exception d'une minorité d'entre elles, treize seulement. Des mesures ont été prises - constitution de commissions mixtes paritaires, lettres de rappel des engagements pris lors du relevé de conclusions - pour celles des branches qui tardent à entrer dans la négociation ou à conclure. Soyez assuré que je suis cette affaire de près et que les commissions mixtes seront réunies autoritairement par l'administration, si ces mesures ne s'avèrent pas suffisantes.

En ce qui concerne les classifications, ce type de négociation est, vous le savez, beaucoup plus complexe et il s'inscrit dans la durée. Néanmoins, des accords très importants ont déjà été conclus. Six ont été récemment mis en œuvre dans des branches importantes : le bâtiment, la boulangerie-pâtisserie, l'exploitation d'équipements thermiques, les jeux et jouets, les experts-comptables et la sidérurgie. Deux accords viennent d'être signés et vont entrer en application : dans les industries agricoles et alimentaires, dans la manutention ferroviaire.

Des avancées significatives apparaissent, d'autre part, dans de nombreuses branches engagées dans la refonte de leurs grilles de classification. D'une manière générale, les négociations se déroulent selon le calendrier prévu et la méthode retenue.

Sur l'ensemble de ce dossier, le ministère ne ménage pas ses efforts et utilise tous les moyens dont il dispose pour que soit redonnée ainsi à la négociation de branche toute sa portée, tant en ce qui concerne les négociations salariales que la refonte des classifications, qui permettra à la fois d'amé-

liorer les perspectives de carrière des salariés les plus modestes et de mieux définir les emplois et les qualifications nécessaires à la modernisation de notre économie.

La question des classifications sera, par ailleurs, reprise dans le cadre du dossier sur le changement de l'organisation du travail.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Madame le ministre, ma question portait sur le changement de l'organisation du travail. Mais vous avez précédemment traité ce sujet avec une telle intensité et répondu avec un tel luxe de détails que je ne crois plus nécessaire de poser cette question.

**M. le président.** Très bien !

La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

**Mme Marie-Josèphe Sublet.** Madame le ministre, les textes d'application de la loi du 18 janvier sur le conseiller du salarié ont été publiés tardivement, en juillet 1991. Les moyens prévus au projet de budget pour 1992 seront-ils suffisants ? Ce dispositif connaît en effet un certain succès, si l'on en croit les informations recueillies sur le terrain.

Lors des auditions syndicales organisées par le groupe socialiste, le problème du non-remboursement des frais de transport ou des salaires a été soulevé. Les retards constatés créent des difficultés et un préjudice réel pour des salariés qui ont accepté de remplir cette mission.

Madame le ministre, pensez-vous pouvoir régler rapidement ce problème des délais de remboursement ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Madame le député, nous avons effectivement enregistré quelques retards, à la fois dans la sortie des textes d'application de la loi du 18 janvier 1991 sur le conseiller du salarié - la circulaire qui a été adressée aux services extérieurs du travail n'est sortie que le 5 septembre - et dans les remboursements - les crédits ont été délégués fin septembre, pour un montant de 9,6 millions, aux directions départementales du travail. Compte tenu de cette délégation tardive, les directions départementales procéderont en priorité au rattrapage des paiements en attente, d'ici au début de 1992.

Il est encore trop tôt pour faire des statistiques précises sur le fonctionnement de ce dispositif. Les directions départementales sont en train de transmettre un premier bilan pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 30 juin 1991. Une synthèse en sera faite courant décembre et je vous l'adresserai.

Cependant, les premiers éléments d'information qui sont en ma possession montrent que, malgré les difficultés de mise en place, ce dispositif rencontre, comme vous l'avez souligné, un vrai succès et correspond indiscutablement à un réel besoin des salariés.

La demande de crédits, pour un montant de 26,2 millions, en retrait de 5 millions par rapport aux crédits votés pour 1991, devrait permettre de faire face aux demandes de remboursement.

Il est apparu en effet, à l'usage, que les hypothèses qui avaient été retenues pour le chiffrage initial - quatre missions par mois et par conseiller en moyenne et cinquante kilomètres de déplacement moyen par mission - étaient légèrement surestimées. D'où l'ajustement qui a été proposé pour 1992. Mais, bien sûr, s'il s'avérait nécessaire de revoir le montant des crédits prévus, je ne manquerai pas d'examiner les besoins nouveaux, tant il me semble que ce conseiller du salarié est d'un intérêt particulier pour les salariés des petites et moyennes entreprises.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Madame le ministre, comme vous le savez, le problème de la représentation des salariés dans les P.M.E.-P.M.I. est posé depuis très longtemps.

Parmi ces entreprises, trop nombreuses sont celles qui n'ont pas de représentant du personnel. On en connaît les raisons ; le rapport de M. Bélier les détaille d'ailleurs avec précision.

Des mesures, comme celle de 1982, instituant les délégués de site, ne semblent malheureusement pas avoir eu les résultats escomptés. Pourtant, les relations du travail comme le bon fonctionnement des entreprises ont tout à gagner de

structures de représentation capables d'utiliser la négociation comme moyen de règlement des conflits et d'amélioration de la situation de chacun.

Madame le ministre, avez-vous l'intention de provoquer une réflexion, voire de déposer un projet de loi sur cette représentation des salariés dans les petites entreprises ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, comme vous le soulignez à juste titre, les inégalités constatées en matière de représentation du personnel dans les petites et moyennes entreprises ne diminuent pas, bien au contraire - sans doute en raison de la crise que connaissent certaines organisations syndicales.

La loi, notamment en 1982 et en 1985, a tenté de parer à cette difficulté en proposant des formes qui semblaient plus adaptées à la représentation dans les petites entreprises. Vous avez parlé de délégués de site. Mais je citerai aussi le regroupement d'entreprises et la constitution de commissions paritaires locales professionnelles. Ces propositions n'ont eu, en réalité, que très peu d'effet.

Comme vous l'avez dit, M. Bélier a été chargé par Jean-Pierre Soisson de remettre un rapport sur ce sujet. Ses propositions ont donné lieu à de nombreux débats et à des prises de positions contradictoires de la part des organisations patronales et syndicales.

Pour ma part, je souhaite reprendre la totalité du sujet avec un double objectif : assurer la nécessaire simplification de la représentation du personnel pour les petites et moyennes entreprises, et faire en sorte que les salariés de toutes les entreprises - quelle que soit leur taille puissent bénéficier d'un mode de représentation qui leur soit adapté.

C'est une question dont j'aurai à traiter en concertation avec les représentants patronaux et syndicaux. Je compte l'aborder dès la fin de l'année ou au tout début de l'année 1992 afin de vous proposer assez rapidement un projet de loi.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Hiard.

**M. Pierre Hiard.** Madame le ministre, la loi du 3 janvier 1991 relative au développement de l'emploi par la formation professionnelle dans les entreprises, en application du troisième plan pour l'emploi, a instauré une mesure novatrice incitant à davantage de formation professionnelle les salariés d'entreprises de moins de cinquante salariés. Cette mesure permet aux employeurs de remplacer les salariés en formation grâce à une aide forfaitaire de l'Etat compensant le salaire du travailleur recruté pour remplacer le travailleur en formation.

Qu'en est-il des modalités d'application de cette mesure, qui doivent être fixées par décret ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** L'Etat doit sortir un décret relatif à cette procédure d'aide au remplacement des salariés des P.M.E. partis en formation. Ce décret sera signé d'ici à la fin du mois de novembre. L'Etat consacrerait par ailleurs 100 millions de francs à l'aide au remplacement de ces salariés sous la forme d'une aide forfaitaire versée aux entreprises en 1992. J'ajoute que cette année 1992 sera importante pour la formation des salariés dans les P.M.E. et les P.M.I. en raison des dispositions contenues dans le projet de loi sur la formation professionnelle et l'emploi dont vous discuterez prochainement : l'institution d'une contribution de 0,15 p. 100 de la masse salariale dans les entreprises de moins de dix salariés ; l'élévation du montant minimal de la participation financière des entreprises de plus de dix salariés à la formation continue de leurs salariés de 1,2 p. 100 aujourd'hui, à 1,4 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1992 et à 1,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bèche.

**M. Guy Bèche.** Madame le ministre, je souhaiterais, à l'occasion de ce débat budgétaire, que nous fassions le point sur les perspectives en matière de durée et d'aménagement du temps de travail.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui quelle est la portée réelle du crédit d'impôt pour réduction du temps de travail instauré par la loi de finances pour 1990 et quelles sont ses incidences en matière d'emploi ?

Vous avez, par ailleurs, souvent indiqué que le problème de la durée et de l'aménagement du temps de travail devait être situé dans la perspective d'une réorganisation du travail. Comment progresse cette réflexion ?

Je rapprocherai ces éléments de certaines dispositions de la loi du 3 janvier 1991 relatives au temps de travail - notamment le renforcement des moyens de contrôle de la durée du travail. Dans son article 24, la loi incite à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de compensation du travail de nuit, entre le repos compensateur et les majorations de rémunération.

La forme et les modalités de ces compensations devaient faire l'objet de conventions ou d'accord collectifs de branche étendus, ou d'accords d'entreprise ou d'établissement. Vous avez affiché le souhait de voir évoluer les compensations vers des compensations en temps, notamment par la réduction de la période de nuit. Pouvez-vous nous dire comment progressent les choses en ce domaine ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Le débat sur la durée et l'aménagement du temps de travail me paraît effectivement devoir être posé au niveau des entreprises et des établissements. Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale et globale, au niveau national et qui s'appliquerait à toutes les entreprises. Lorsque nous traiterons des problèmes de réorganisation du travail, aussi bien pour améliorer la compétitivité des entreprises - ce qui nous amènera peut-être aussi vers une utilisation plus grande du capital - que pour assurer aux salariés un travail plus autonome et plus qualifiant, nous serons amenés à traiter du problème de la durée et de l'aménagement du temps de travail qui en fait intrinsèquement partie. Voilà pourquoi je compte reprendre ce sujet dans les jours qui viennent, dans le cadre du dossier général de l'organisation du temps de travail.

Vous avez posé une question précise sur le dispositif de crédit d'impôt destiné à favoriser la réduction négociée du temps de travail associée à son aménagement qui, il faut bien le dire, n'a eu jusqu'ici que très peu d'impact. En effet, seulement sept entreprises ont bénéficié de ce dispositif et douze autres ont demandé à pouvoir y accéder.

La publication tardive du décret d'application qui a créé le dispositif n'explique pas à lui seul son faible impact. Il faut plutôt y voir l'effet de la conjoncture économique. En effet, peu d'entreprises connaissent actuellement des goulets d'étranglement qui les inciteraient à décider une augmentation de la durée d'utilisation des équipements, à laquelle elles associeraient une mesure de réduction du temps de travail. Il est donc un peu trop tôt pour tirer des conséquences générales sur ce dispositif, qui, c'est clair, ne rencontre pas grand succès. Mais attendons le retour de la croissance économique pour voir si les entreprises vont s'en saisir.

Parallèlement, nous devons continuer à réfléchir sur les problèmes du travail à temps partiel, selon des formules qui peuvent se rapprocher du travail à temps choisi. Je viens de charger Jean Marimbert d'une mission de réflexion sur ce sujet, dont les conclusions pourront nous être utiles dans les mois qui viennent.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Madame le ministre, je voudrais revenir sur trois problèmes à incidence budgétaire, concernant l'A.F.P.A.

Premier problème : j'ai eu l'occasion, lors de la présentation de mon rapport, de préciser qu'obligation lui était faite de conquérir, au cours de l'année 1992, sur le marché concurrentiel de la formation, des congés individuels de formation pour 120 millions de francs. Faute de quoi, 200 postes budgétaires ne seront plus financés. Or il apparaît qu'au mieux, la moitié de l'enveloppe des 120 millions de francs pourra être conquise.

Madame le ministre, envisagez-vous des mesures transitoires pour qu'en 1992 l'A.F.P.A. puisse assumer sans perturbations graves le changement de financement des congés

individuels de formation ? Pensez-vous obtenir, en particulier, l'accord du ministère du budget pour qu'elle puisse recruter, sur ses ressources propres, des agents supplémentaires ?

Deuxième problème : les salaires de l'A.F.P.A. sont indexés, comme vous le savez, sur celui des arsenaux c'est-à-dire celui de la métallurgie parisienne. Or l'Etat alloue chaque année à l'A.F.P.A. une subvention qui tient compte, non pas de l'évolution des salaires dans ce secteur, mais de l'évolution des traitements de la fonction publique. Cette incohérence pose chaque année des problèmes à l'A.F.P.A. Comptez-vous, madame le ministre, régler cette question qui se pose depuis de nombreuses années ?

Troisième problème : les bâtiments des centres A.F.P.A. sont souvent vétustes. Or les crédits d'investissement baissent cette année, puisque les crédits de paiement passent de 233 millions de francs en 1991 à 147 millions de francs en 1992.

Madame le ministre, envisagez-vous de conclure avec l'A.F.P.A. un véritable plan de rénovation pluriannuel de ses centres ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre, pour répondre à cette question à trois volets - qui ne constituent pas trois questions. *(Sourires.)*

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit à propos du contrat d'objectifs de l'A.F.P.A. Mais nombre de questions ou plutôt nombre des conséquences des questions que vous avez posées s'intègrent à la réflexion générale que nous menons actuellement sur le contrat d'objectifs de l'A.F.P.A. Je vais néanmoins essayer de vous répondre de manière précise.

Je commencerai par la suppression des 120 millions de francs pour le congé de formation. Nous avons effectivement pensé qu'il était utile de faire en sorte que l'A.F.P.A. soit considérée comme un organisme de formation comme les autres en ce qui concerne le congé individuel de formation, et de transférer ces 120 millions de francs au financement du dispositif du congé individuel de formation, par avenant aux conventions qui sont passées entre l'Etat et les organismes gestionnaires du C.I.F.

La raison en est simple : il s'agit de clarifier et d'harmoniser les circuits de financement en privilégiant une logique de la demande sur une logique de l'offre. Le pari que nous faisons en la matière devrait être remporté en partie dès cette année, et ce d'autant plus facilement que l'A.F.P.A. améliorera sa gestion, notamment sa gestion financière et sa rentabilité. C'est un des buts du contrat d'objectifs. Nous prévoyons donc que l'A.F.P.A. sera en mesure de récupérer au moins une partie de ce marché cette année et, nous l'espérons, la quasi-totalité rapidement.

Mais vous craignez - peut-être avez-vous raison - que l'A.F.P.A. ne puisse pas récupérer cette année plus de la moitié de ces 120 millions. Je rencontre demain les responsables du bureau de l'A.F.P.A. C'est un des points que je souhaite discuter avec eux pour voir s'il est nécessaire de fixer un régime transitoire, pendant au moins cette première année, afin de permettre à l'A.F.P.A. de bien se positionner sur le marché concurrentiel. Mais sa notoriété est telle qu'elle devrait pouvoir y arriver sans trop de difficultés.

Vous évoquez ensuite une question réelle, qui s'est fait jour depuis de nombreuses années : la distinction entre l'indexation des rémunérations des salariés de l'A.F.P.A. sur les salaires de la métallurgie de la région parisienne et des arsenaux, et l'évolution des crédits budgétaires et afférents qui suit celle des traitements de la fonction publique. Je n'ai pas souhaité modifier cette année cette situation, car nous procédons actuellement à un audit participatif sur les ressources humaines, qui sera poursuivi en 1992. Il conviendra de revoir ce problème des rémunérations dans le cadre de cet audit et de vérifier si, à l'occasion de cette réflexion d'ensemble sur les ressources humaines de l'A.F.P.A., il y aura lieu ou non de modifier la grille de classification actuelle et les modes d'évolution des rémunérations.

Enfin, l'examen détaillé du patrimoine de l'A.F.P.A. a été entrepris dans le cadre des suites de l'audit mené l'an dernier. Les résultats de cette étude sont indispensables pour y voir plus clair sur l'état des équipements d'une association qui compte près de 150 centres. Dans l'attente des conclusions de cette étude, nécessaire pour élaborer un plan à

moyen terme - que vous appelez de vos vœux et qui m'apparaît souhaitable - les crédits alloués tiennent compte de la consommation effectivement observée cette année, malgré une diminution du montant des autorisations de programme - 259 millions prévus en 1992 contre 288 millions en 1991 - et des crédits de paiement, et compte tenu des opérations prévues au budget 1991, dont la réalisation a été différée en 1992. En fait, le programme de renouvellement et d'amélioration du patrimoine se maintiendra en 1992 au même rythme qu'en 1991.

J'ai bien conscience de ne pas vous répondre complètement, mais je crois véritablement qu'il faut que nous examinions sous ces différents angles les questions qui se posent à l'A.F.P.A., avant de prendre des décisions définitives sur des points structurels de cette sorte.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Hiard.

**M. Pierre Hiard.** Comme vous l'avez évoqué vous-même, madame le ministre, lors de la première partie de ce débat, les opérations de régulation budgétaire ont largement touché le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elles ont eu notamment pour conséquence de supprimer 7 500 places de crédit-formation. Ces mesures d'annulation, aggravées par le gel d'une partie des crédits en 1991 - suite à la lettre circulaire du ministre du budget du 6 mai 1991 -, ont eu de graves repercussions pour les associations et organismes chargés d'organiser des stages, particulièrement pour les jeunes en attente d'une formation.

On peut aussi regretter que, malgré les instructions du 1<sup>er</sup> octobre, les délais de paiement des trésoriers payeurs généraux soient tels que la situation de blocage des crédits perdure.

Que comptez-vous faire, madame le ministre, pour régler ce problème, à bien des égards crucial ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, deux mesures de nature différente ont en effet affecté l'exécution du budget de 1991 du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tout d'abord, la régulation budgétaire dont vous avez parlé et qui s'est traduite par l'annulation, en mars dernier, de 2,5 milliards de francs de crédits. Je l'ai évoquée dans mon discours de présentation, je n'y reviendrai pas.

D'autre part, le gel budgétaire intervenu en mai et sur lequel je peux vous apporter les précisions suivantes : la décision de gel, qui a été prise par le ministre du budget le 6 mai 1991, n'était pas propre au ministère du travail et a eu pour effet de nous interdire d'engager nos crédits au-delà de 70 p. 100 des dotations initiales des chapitres. Elle n'a cependant pas porté sur l'ensemble de nos lignes puisque, notamment, certains articles, chapitres 44-74 « fonds national de l'emploi » et 43-04 « rémunérations des stagiaires » se sont trouvés exonérés de ce gel.

La mesure a été levée par une lettre du 11 octobre dernier qui prévoit cependant que 10 p. 100 des crédits demeureront encore réservés sur les chapitres précédemment gelés, à l'exception de ceux relatifs à l'apprentissage et aux crédits de formation individualisée pour les jeunes. Ces crédits réservés, dont le montant global s'élève à 1 milliard de francs, feront l'objet de discussions avec le ministère du budget en vue des nécessaires ajustements de fin d'année.

Le gel auquel nous avons été soumis de mai à octobre a eu pour effet, vous l'avez souligné, d'une part de retarder l'engagement de nombreuses actions de formation et, d'autre part, lorsque ces actions ont été lancées alors que les crédits n'étaient pas disponibles, de retarder les paiements dus aux organismes.

Ces problèmes se sont révélés particulièrement aigus dans certaines régions au mois de septembre, mais ils sont désormais en voie d'être résorbés.

Je souhaite vous dire en conclusion que je suis pour ma part très réservée sur ces régulations budgétaires qui modifient profondément le budget tel qu'il a été voté par le Parlement et qui remettent d'ailleurs en cause le principe de l'annualité budgétaire.

Je considère aujourd'hui que nos procédures d'engagement et de paiement des organismes de formation ne sont pas correctes parce qu'elles entraînent des reports importants d'une année sur l'autre, ce qui pose le même problème que précé-

demment, ainsi que de nombreux retards par rapport aux organismes de formation. C'est un sujet sur lequel nous réfléchissons actuellement à l'intérieur du ministère et à propos duquel nous allons rapidement questionner le ministère du budget. Mais il nécessitera certainement une modification des procédures de paiement des stages de formation.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Albouy.

**M. Jean Albouy.** Madame le ministre, au mois de juillet dernier, Mme le Premier ministre a présenté la politique du Gouvernement en matière de maîtrise des flux migratoires. L'Assemblée nationale a adopté le 10 octobre, en première lecture, le projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et le séjour irrégulier d'étrangers en France. Dans le cadre de ce projet, des mesures importantes ont été adoptées, renforçant les moyens de contrôle en matière d'obligation des employeurs, en leur imposant notamment la déclaration préalable d'embauche et la remise immédiate au salarié d'un document attestant son emploi.

Je souhaiterais connaître, madame le ministre, d'une part le nombre d'infractions constatées par vos services face à l'ampleur du phénomène du travail clandestin, d'autre part le nombre de sanctions pour lesquelles les infractions ont fait l'objet de procès-verbaux.

Enfin, madame le ministre, quels sont les moyens supplémentaires dont vous disposez pour permettre à l'ensemble du personnel - agents, contrôleurs, inspecteurs - des sections d'inspection du travail, d'assurer avec plus d'efficacité les contrôles nécessaires ?

Pouvez-vous nous donner un premier bilan de la coordination au niveau local, départemental ou régional, des actions administratives et judiciaires de lutte contre le travail clandestin et le trafic de main-d'œuvre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, l'examen des procès-verbaux reçus en 1989 et 1990 à la mission de liaison interministérielle pour la lutte contre le travail clandestin, l'emploi non déclaré et les trafics de main-d'œuvre appelle les commentaires suivants sur l'aspect répressif sur lequel vous me questionnez.

La verbalisation faite par l'ensemble des services de contrôle a augmenté de 11 p. 100 en un an, puisque 4 476 procès-verbaux ont été établis en 1989 contre 4 954 en 1990. Le nombre d'infractions constatées dans ces procès-verbaux a quant à lui augmenté de 32 p. 100. Comme vous le savez, la délinquance liée au travail clandestin fait l'objet du nombre le plus élevé de procès-verbaux, puisqu'il a représenté 48 p. 100 des infractions constatées en 1989 et 43 p. 100 en 1990. L'emploi d'étrangers sans titre de travail a constitué 34 p. 100 des infractions en 1989 et 33 p. 100 en 1990. Quant à la constatation des infractions de marchandage et de prêt de personnel à but lucratif, qui révèlent très souvent des situations de fausse sous-traitance, elle a considérablement augmenté entre ces deux années, puisque leur nombre a triplé : 284 en 1989, 763 en 1990.

Les secteurs d'activité concernés par ces trois types d'infraction sont toujours les mêmes : le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, les hôtels, cafés, restaurants, l'industrie et la confection.

L'activité répressive des services de contrôle est donc en augmentation très sensible. Entre 1987 et 1990, le nombre de procès-verbaux est passé de 1 301 à 4 954 et le nombre d'infractions de 3 215 à 11 818.

Les moyens, vous le savez, ce sont d'abord les différents services des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Près de 1 300 fonctionnaires des services extérieurs, inspecteurs et contrôleurs, sont mobilisés pour renforcer la lutte contre le travail clandestin. Cela fait partie des priorités que j'ai données à leur action avec le contrôle de base de la réglementation du travail, dont je vous ai déjà parlé, en matière d'hygiène et de sécurité, de durée du travail et de travail précaire.

Il faut ajouter aux services du ministère du travail le fait que la loi du 3 janvier 1991 a donné habilitation aux agents des U.R.S.S.A.F. et de la M.S.A. pour contrôler et verbaliser en matière de travail clandestin. Un décret interministériel et une circulaire du Premier ministre viennent de paraître. Ils renforcent la coordination interministérielle aux niveaux

national et départemental, ainsi que le rôle du procureur de la République, donc de l'action judiciaire. Ils prévoient l'implication des partenaires sociaux et professionnels dans la lutte contre le travail clandestin à travers notamment des conventions de partenariat précisant la nature et les modalités de leur participation à celles-ci.

Depuis cet été nous assistons à une coordination interministérielle sans précédent dont les résultats ont d'ailleurs très souvent été donnés dans les médias.

Pour ma part, j'ai décidé de travailler également avec les diverses professions. Je pense notamment au bâtiment et aux hôtels, cafés, restaurants, pour leur demander de réfléchir en leur sein à un code de déontologie qui permettrait à ces professions d'accroître le professionnalisme et leur image de marque en luttant avec nous contre ces pratiques qui portent atteinte à l'image de la majorité des entreprises du secteur. J'ai déjà eu des conversations intéressantes. Elles devraient déboucher sur des solutions avec les représentants de secteur du bâtiment et des travaux publics.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Monsieur le président, afin de ne pas prolonger le débat, je ne poserai pas de question, mais je me réserve le droit d'intervenir lorsque l'amendement portant sur le sujet qui faisait l'objet de ma question sera appelé.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Néri pour poser la dernière question.

**M. Alain Néri.** Madame le ministre, la loi du 4 juillet 1990 relative au crédit formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue prévoyait diverses mesures et dispositions tendant, notamment, à permettre à la formation professionnelle de déboucher sur une qualification réelle et adaptée aux besoins constatés. En effet on déplore que, malgré le grave problème d'emploi que connaît notre pays, certains postes ne puissent être pourvus faute de personnes qualifiées pour le type d'emploi offert.

En fait, il s'agissait d'élever et de garantir la qualité de l'offre de la formation professionnelle. Pour cela, des décrets d'application concernant plus particulièrement l'agrément et l'habilitation des organismes de formation, le contrôle des programmes de formation et des centres de formation devaient être pris après consultation des partenaires sociaux.

Pouvez-vous nous indiquer, madame le ministre, où nous en sommes de la procédure d'élaboration de ces décrets et nous faire savoir dans quels délais ils pourront être publiés ?

Par ailleurs, comment pensez-vous mettre en œuvre le contrôle de l'utilisation du 1,2 p. 100 - bientôt porté, j'espère, à 1,4 p. 100 - c'est-à-dire de l'obligation légale de financement de la formation professionnelle imposée aux entreprises. En effet, dans la mesure où de nombreuses entreprises n'assurent pas elles-mêmes la formation, mais prêteront à des organismes mutualisateurs, ces fonds semblent plutôt aider les grandes entreprises que les petites.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** La loi du 4 juillet 1990 est maintenant entrée pleinement en application sur chacun des axes majeurs qu'elle prévoyait.

Tout d'abord, les décrets d'application sur le contrôle de la formation professionnelle sont parus au *Journal officiel*. Le 16 octobre, deux décrets ont été publiés, l'un relatif au contrôle des conditions d'exécution des actions de formation financées par l'Etat, l'autre portant sur le serment des agents des corps d'inspection de la formation professionnelle. Enfin, très récemment, le 30 octobre 1991, a été pris le décret relatif au règlement intérieur des organismes de formation applicable aux stagiaires, aux bilans d'activité et comptes rendus de résultats des organismes de formation, à l'injonction et à la mise en demeure dans le cas d'une procédure de contrôle.

Les conditions sont donc maintenant réunies pour une application totale de la loi du 4 juillet 1990 sur ce sujet.

En ce qui concerne le deuxième point que vous avez soulevé, la loi du 4 juillet 1990 institue le principe d'une habilitation des programmes de formation, préalable obligatoire à tout conventionnement par l'Etat, quelle que soit l'origine des fonds. Après une concertation étroite avec la profession, un projet de décret est actuellement soumis à l'avis des instances compétentes et sera publié avant la fin de l'année 1991.

L'habilitation des programmes concerne 6 000 organismes de formation conventionnés par l'Etat. Elle sera prononcée au plan régional par le préfet de région pour trois ans. Compte tenu de la masse des programmes à expertiser le décret prévoira une période transitoire de dix-huit mois, à l'issue de laquelle aucun organisme ne pourra plus être conventionné par l'Etat si ses programmes n'ont pas été habilités préalablement.

Les délégations régionales de la formation professionnelle seront chargées de l'examen des dossiers et pourront faire appel à des experts. Une dotation de 25 millions de francs est prévue en 1992 à la fois pour le financement des interventions de ces experts et pour la mise en place à titre expérimental d'un programme d'engagement au profit du développement de la qualité conclu entre l'Etat et des groupements d'organismes de formation.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

#### TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Travail, emploi et formation professionnelle ».

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 385 566 587 francs ;  
« Titre IV : 1 215 387 825 francs. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

##### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 56 260 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 31 184 000 francs. »

##### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 544 025 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 284 920 000 francs. »

#### AFFAIRES SOCIALES ET TRAVAIL - SERVICES COMMUNS

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires sociales et travail - Services communs ».

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 36 276 989 francs. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

##### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 15 000 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 7 500 000 francs. »

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le président, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande la réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Travail, emploi et formation professionnelle » ainsi que des amendements qui s'y rapportent, des crédits inscrits à la ligne « Affaires sociales et travail-services communs », de l'article 89 du projet de loi de finances pour 1992, Redéfinition du champ des bénéficiaires de l'allocation d'insertion, avec l'amendement n° 16, enfin de l'amendement n° 47.

**M. le président.** La réserve de vote est de droit.

Toutefois, en application de l'article 96 du règlement, je vais appeler les amendements nos 80 et 81 au titre IV de l'état B, ligne « Travail, emploi et formation professionnelle ».

Le vote sur ces amendements sera réservé.

Sur le titre IV de l'état B, M. Michel Berson et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 80, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 532 000 francs. »

La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la formation professionnelle.** Voilà maintenant trois ans, engagement avait été pris de mettre à parité les primes des contrôleurs et inspecteurs de la formation professionnelle avec celles des inspecteurs et contrôleurs du travail. Depuis trois ans, le taux de prime des premiers tend à être rapproché des 15 p. 100 qui est le montant actuel de la prime allouée aux inspecteurs et contrôleurs du travail.

Le projet de loi de finances pour 1992 prévoit un effort supplémentaire en ce sens en portant de 12 p. 100 à 13,5 p. 100 le montant de cette prime. Compte tenu de la relative faiblesse de la somme en cause, puisqu'il s'agit d'un montant de 532 000 francs, nous pensons que l'effort du gouvernement pourrait être plus important et permettre d'atteindre dès 1992 le taux de 15 p. 100.

C'est la raison pour laquelle nous vous suggérons de réduire les crédits du chapitre 43-04, article 10, d'un montant de 532 000 francs, ce qui vous permettrait très aisément, madame le ministre, d'assurer ensuite ce besoin de financement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ainsi que je l'ai indiqué dans mon discours de présentation, j'approuve totalement la suggestion présentée par M. Berson et acceptée par votre commission des finances, tendant à porter de 13,5 p. 100 à 15 p. 100 le taux des indemnités des inspecteurs et contrôleurs de la formation professionnelle dès 1992.

Cette mesure permettra, en effet, d'unifier la situation indemnitaire des inspecteurs et contrôleurs du travail et celle des inspecteurs et contrôleurs de la formation professionnelle. Elle contribuera à marquer l'unité du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et de ses différentes composantes, unité à laquelle je suis particulièrement attachée.

Un amendement gouvernemental sera donc déposé en ce sens par le ministre du budget afin de répondre à la préoccupation exprimée par M. Berson au travers de sa proposition.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 80 est réservé.

Sur le titre IV de l'état B, M. Michel Berson et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 81, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 95 060 000 francs »

La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson, rapporteur spécial.** Madame le ministre, en présentant mon rapport, jeudi dernier, j'ai souligné que la remise en cause des programmes des ministères n'était pas acceptable. La commission des finances avait d'ailleurs, sur ma proposition, adopté une observation demandant le rétablissement des crédits correspondants.

Vous avez, lors du précédent débat, indiqué que le Gouvernement avait reconsidéré sa position, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, et que la ligne budgétaire concernant les programmes des ministères serait abondée. Néanmoins, le montant prévu ne permettra pas aux crédits en cause d'atteindre le volume de ceux inscrits à cet effet dans le budget de 1991. Je rappelle que ces derniers étaient de l'ordre de 205 millions pour le fonctionnement et de 250 millions pour la rémunération. Il semblerait que, malgré l'abondement annoncé, il manquerait encore 95 millions de francs pour que les programmes puissent être maintenus à un niveau acceptable.

Cet amendement, s'il était adopté, permettrait au Gouvernement de procéder à l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces programmes.

J'insiste sur cette question, madame le ministre, car, encore aujourd'hui, les parlementaires reçoivent des courriers en provenance des organismes de formation qui sont très inquiets sur leur devenir. En dépit des paroles rassurantes que vous-même ou nous-mêmes avons pu leur prodiguer, l'inquiétude demeure. Elle est encore accrue par le fait que nous ne connaissons pas précisément la liste des stages de formation qui seront retenus, différés ou supprimés.

C'est pourquoi nous vous demandons d'être encore plus précise, de manière à pouvoir rassurer ceux qui sont inquiets.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Mandon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour le travail et l'emploi.

**M. Thierry Mandon, rapporteur pour avis.** Je tiens à rappeler que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a également adopté, sur ce sujet, une observation présentée par mon collègue M. Fuchs. Elle se retrouve évidemment dans l'amendement adopté par la commission des finances.

Comme nous avons cru comprendre que cette proposition recevait l'assentiment de Mme le ministre, nous nous en réjouissons, même si elle ne réglerait que partiellement le problème, car cela traduit la volonté du Gouvernement de rétablir une situation qui inquiétait beaucoup les organismes et qui était quelque peu contradictoire avec l'intérêt que marque le Gouvernement pour les questions de formation, notamment des personnels de la fonction publique.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ainsi que je l'ai indiqué dans mon discours introductif, la suppression de la quasi-totalité des 204 millions de francs de crédits de fonctionnement du programme des ministères a donné lieu à un travail d'évaluation des divers stages de formation prévus par les différents ministères et à un travail de réflexion mené par chacun de ces ministères afin d'examiner les possibilités de redéploiement de leurs moyens pour financer ces stages.

Il a ensuite été décidé de fixer à 113 millions de francs la ligne « Programme des ministères », montant calculé au vu des redéploiements ou des suppressions marginales proposés par chacun des ministères, en fonction de leurs crédits disponibles et de leurs connaissances concrètes des formations dispensées.

Je crois pouvoir vous dire que la pérennité des actions financées jusqu'à présent sur ce programme est garantie, du moins pour les stages de formation dont l'évaluation a permis de montrer qu'ils avaient une réelle efficacité. Les différents ministères connaissent depuis plusieurs jours le montant dont ils pourront disposer sur ces 113 millions de francs. Ils ont ainsi pu faire part - du moins je l'espère - aux organismes de formation des programmes qui étaient maintenus - soit, je le répète, la quasi-totalité d'entre eux - et de ceux qui, marginalement, devront être abandonnés.

Par conséquent, si l'on tient compte à la fois de l'efficacité de la formation et des nouvelles mesures prises par le Gouvernement, on peut considérer que les actions efficaces financées jusqu'à présent seront pérennisées.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 81 est réservé.

J'appelle l'article 89 rattaché à ce budget.

#### Article 89

**M. le président.** « Art. 89. - I. - Les dispositions des 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article L. 351-9 du code du travail sont abrogées.

« II. - Les dispositions du présent article s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

« Un décret détermine les conditions dans lesquelles continueront à bénéficier de l'allocation d'insertion au titre des dispositions de l'article L. 351-9 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> abrogées par la présente loi, les personnes en cours d'indemnisation au 31 décembre 1991 ou dont les droits à cette allocation ont été notifiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1992. »

M. Gilbert Gantier et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 16, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 89. »

Cet amendement est-il défendu ?

**M. Jean Proriot.** Il est défendu, monsieur le président !

**M. le président.** Il est rapidement défendu.

**M. Thierry Mandon, rapporteur pour avis.** Cela vaut mieux !

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint. Est-ce pour venir au secours de M. Gantier ? (*Sourires.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le président, je viens au secours non de M. Gantier, mais des 130 000 familles, pour la plupart monoparentales, et des jeunes qui vont être privés de cette allocation d'insertion afin que l'Etat puisse récupérer 1 milliard de francs, ce qui n'est pas négligeable, et cela alors que nombre de familles sont plongées dans de grandes difficultés à cause du chômage. On approche les trois millions de chômeurs.

**M. Michel Coffineau.** N'importe quoi !

**Mme Muguette Jacquaint.** Je ne dis pas n'importe quoi, monsieur Coffineau ! Dans cet hémicycle, j'ai entendu parler cet après-midi, de la liberté du travail. Or ils sont au moins trois millions qui voudraient en bénéficier ! Alors qu'ils ne demandent que de pouvoir exercer ce droit au travail, on leur supprime subitement cette allocation.

**M. Michel Coffineau.** Pour leur donner plus et mieux !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ecoutez ma question !

Madame le ministre, comment sera utilisé ce milliard et comment seront compensées les suppressions des allocations que les jeunes et les femmes ne toucheront plus ?

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour le travail et l'emploi, pour donner l'avis de la commission.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné cet amendement, mais elle a étudié l'article 89 de la loi de finances, lequel tend à supprimer l'allocation d'insertion pour certaines catégories de personnes, notamment pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans et pour les femmes chefs de famille isolées.

Cette suppression s'inscrit dans la philosophie générale de ce projet de budget qui est de remplacer les dépenses passives par des dépenses actives et non de les supprimer purement et simplement. Ainsi, les femmes isolées, chefs de famille, relèveront de l'action sociale et bénéficieront du R.M.I.

**Mme Muguette Jacquaint.** Et les jeunes ?

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Je vais en parler !

Compte tenu du surplus qu'elles percevront parce qu'elles sont en charge de famille, elles toucheront davantage. C'est donc une simplification et c'est une bonne mesure.

S'agissant des jeunes de seize à dix-huit ans, cette disposition était très mauvaise. En effet, ils doivent relever de la formation. Il n'est pas normal qu'on leur accorde une allocation dite « d'insertion » sans exiger en contrepartie une action de formation ou une activité.

Pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, même philosophie : on ne peut pas habituer un jeune à recevoir une allocation sans contrepartie de formation ou d'activité.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ils s'y habituent tous !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Ce n'est pas une bonne chose !

D'ailleurs, lorsque nous avons voté le R.M.I. nous avons pris soin de ne pas en faire bénéficier les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans parce que son attribution, dans ce cas, aurait produit toutes les aberrations dont je viens de parler.

Il faut bien dire aussi qu'au moment où cette allocation a été mise en place en 1984 n'existait ni le contrat emploi-solidarité ni le congé individuel de formation, autant de dis-

positifs qui permettent de prendre en charge les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans en contrepartie d'un travail ou d'une formation.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances a voté l'article 89 qui supprime cette allocation pour les catégories dont je viens de parler. Si elle avait eu à examiner l'amendement de M. Gantier, fût-il défendu par un collègue communiste, elle aurait voté contre.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission saisie pour avis ?

**M. Thierry Mandon, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles n'a pas examiné cet amendement.

Je regrette que M. Gantier ne soit pas en séance ce soir pour présenter son amendement car j'avoue avoir beaucoup de mal à comprendre son approche - je ne parle pas de celle de son groupe - de l'insertion professionnelle.

Il me semble, en effet, me souvenir que, à l'occasion du débat qui devait aboutir à l'adoption à une très large majorité de la loi créant le revenu minimum d'insertion, M. Gantier fut l'un des rares parlementaires à ne pas l'avoir votée. J'en conclus que, à l'époque, il ne jugeait pas utile de verser aux personnes démunies une allocation d'un montant un peu supérieur à 2 000 francs, accompagnée d'un dispositif d'insertion. Or, aujourd'hui, il nous propose, par son amendement, de verser une allocation inférieure à 2 000 francs, sans l'assortir d'aucune action d'insertion.

Je ne vois pas la cohérence politique de la démarche de M. Gantier.

J'aurai sans doute l'occasion de le croiser prochainement dans les couloirs et la discussion sur cette question sera très intéressante.

**M. le président.** Monsieur Proriot, vous semblez regretter de ne pas avoir présenté l'amendement de M. Gantier ?

**M. Jean Proriot.** Pas du tout, monsieur le président. L'amendement de M. Gantier se justifiait par son texte même.

Mais je suis un peu surpris par les propos de M. Mandon.

Nous connaissons tous les conditions parfois difficiles d'accessibilité au R.M.I., dont l'attribution est en outre limitée dans le temps.

**M. Thierry Mandon, rapporteur pour avis.** Non !

**M. Jean Proriot.** Les difficiles conditions d'accessibilité au R.M.I. ont peut-être posé problème à M. Gantier au moment de sa création.

Je crains que les jeunes ne soient déçus par cette formule, madame le ministre. C'est sans doute la raison pour laquelle M. Gantier a déposé cet amendement. Nous aurions préféré le maintien de cette allocation d'insertion et même de primo-insertion.

Les propos du rapporteur me paraissent un peu curieux. En effet, dans « R.M.I. » il y a « insertion ». Nous le savons d'autant plus que cette insertion est à la charge des collectivités locales. Dire aujourd'hui que les intéressés toucheraient plus et qu'il n'y aurait pas d'insertion va, en quelque sorte, à l'encontre de la suppression de cette allocation. Dans le R.M.I., il y a - je le répète - insertion. A la charge des collectivités locales, elle ne se fait pas toujours dans des conditions exemplaires. Si des départements ont des expériences intéressantes à nous communiquer, nous sommes preneurs !

**M. le président.** Ce débat aurait dû avoir lieu en commission et les amendements devraient être déposés en temps utile pour que les commissions les examinent.

**M. Guy Bêche.** M. Gantier l'avait déposé en commission des finances !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je comprends mieux maintenant les raisons de l'amendement de M. Gantier qui, à la fois, n'a pas voté la loi sur le R.M.I. et ne sait pas que celui-ci n'a pas de durée d'application, contrairement à l'allocation d'insertion qui ne pouvait être accordée que pour deux fois six mois au maximum. Je suis persuadée que, s'il l'avait su, il n'aurait pas déposé son amendement.

Je n'ai, pour ma part, rien à rajouter à l'excellente réponse du rapporteur Pierre Forgues, si ce n'est sur un point. Pour les jeunes en grande difficulté, qui n'ont pas accès au R.M.I.,

les fonds locaux d'aide aux jeunes en difficulté ont été abondés cette année au budget de mon collègue Jean-Louis Bianco, à hauteur de 100 millions de francs supplémentaires en 1992 pour faire face, au cas par cas, aux situations les plus difficiles afin de contrebalancer la suppression de l'allocation d'insertion des jeunes. Mais, comme M. Forgues, j'espère que les jeunes entreront dans des mécanismes d'insertion qui les mèneront vers la qualification et vers l'emploi, et qu'ils n'auront pas besoin dans leur grande majorité d'assistance financière.

**M. Michel Coffineau.** Très bien !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 16 est réservé.

#### Après l'article 89

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 47 de Mme Jacquaint, M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste et apparenté.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 89, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présente un rapport annuel annexé à la loi de finances sur l'utilisation des fonds publics relatifs à la formation professionnelle, à la promotion sociale, et à la réinsertion. Il contient également les appréciations que les comités départementaux et régionaux de la formation professionnelle ont exprimé sur les entreprises, les chambres de commerce et d'industrie, les établissements où la formation est dispensée. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** J'ai bien entendu M. le rapporteur qui veut favoriser les dépenses pour les actifs et diminuer celles pour les inactifs.

**M. Thierry Mandon, rapporteur pour avis.** Les dépenses actives !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ces propos sont à rapprocher de ceux tenus par M. Périgot qui veut diminuer les allocations pour les chômeurs. Une dépense pour un chômeur, c'est une dépense passive ! J'ai très bien compris !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Vous m'insultez, chère collègue ! Je ne prends pas mes sources chez M. Périgot !

**Mme Muguette Jacquaint.** Quand on commence à mettre le doigt dans un tel engrenage, on risque d'aller trop loin !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Il faut mettre de l'huile de temps en temps ! (Sourires.)

**M. le président.** Madame Jacquaint, présentez votre amendement !

**Mme Muguette Jacquaint.** Cet amendement, dont nous avons déjà parlé au moment de l'examen de la première partie de la loi de finances, tend à assurer le contrôle des fonds publics distribués par l'Etat pour la formation professionnelle, l'insertion, la promotion par l'emploi. Ils s'élèvent à 160 milliards de francs auxquels il faut ajouter les exonérations sociales et fiscales au nom de l'embauche, 12 milliards de francs d'interventions économiques dépensés par les collectivités locales, 7 milliards de francs au titre des fonds structurels européens. En outre, 155 milliards de francs sont versés pour l'indemnisation du chômage.

Madame le ministre, ce sont quand même des sommes très importantes. Si votre objectif est réellement la formation, l'emploi, l'attribution de ces fonds publics doit être contrôlée pour aller dans le sens que vous souhaitez.

C'est pourquoi nous demandons que le Gouvernement présente un rapport annuel, précis, sur la distribution des fonds publics.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Berson, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

Je rappelle cependant que la loi du 4 juillet 1990 prévoit dans son article 13 : « Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 30 novembre de chaque année, un bilan relatif

à l'exécution et à la coordination des programmations nationale et régionale des interventions de l'Etat en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. »

De plus, l'article 15 de la même loi dispose : « Un rapport sera présenté par le Gouvernement au Parlement avant le 31 décembre 1991, d'une part, sur l'utilisation des ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle continue et dispensateurs de formation, d'autre part, sur l'évolution de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue. »

Il me semble que ces deux dispositions législatives répondent au souci tout à fait légitime exprimé par notre collègue.

J'ajoute que cet amendement pose, d'une part, des problèmes juridiques du fait de l'imprécision des termes « promotion sociale » et « réinsertion » et, d'autre part, des difficultés matérielles inhérentes au volume d'un tel rapport qui devra inclure les appréciations des comités départementaux et régionaux de la formation professionnelle. Il n'est donc pas certain que l'on puisse aisément exploiter toutes les informations qu'il pourrait contenir.

Je terminerai en formulant un souhait peut-être impertinent : serait-il possible que les deux rapports prévus par la loi du 4 juillet 1990 soient déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale avant la discussion du projet de loi qui a été examiné il y a vingt-quatre heures par le Sénat ? Ce serait très utile.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Comme vous, madame le député, je suis favorable au contrôle de l'utilisation des fonds publics concernant la formation professionnelle et des fonds versés par les entreprises aux organismes collecteurs. C'est un des points que j'inclurai dans un projet de loi que je déposerai au printemps prochain. Je partage néanmoins l'analyse du rapporteur et considère, comme lui, que cet amendement, qui introduit des dispositions redondantes par rapport à celles des articles 13 à 15 de la loi du 4 juillet 1990, n'est pas justifié.

Je tiens à vous donner une information complémentaire : le rapport sur la formation 1990 est quasiment rédigé. Il sera présenté à l'Assemblée avant la fin de l'année.

J'espère pouvoir vous en communiquer les éléments fondamentaux - pas tout le rapport - avant la discussion du projet de loi, comme vous l'avez souhaité, monsieur le rapporteur.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 47 est réservé.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mises aux voix les dispositions réservées.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu le 6 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2316 et distribué.

J'ai reçu le 6 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation des amendements à l'accord portant création du Fonds de solidarité africain.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2317 et distribué.

J'ai reçu le 6 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif à la titularisation d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2318 et distribué.

3

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu le 6 novembre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat relatif à la formation professionnelle et à l'emploi.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2315 et distribué.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : Enseignement scolaire.

Annexe n° 18. - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome X, de M. Jean-Pierre Bequet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2256, tome XII (Enseignement technique) de M. Edouard Landrain, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Education nationale : Enseignement supérieur.

Annexe n° 19. - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XI, de M. Jean-Christophe Cambadélis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 7 novembre 1991, à zéro heure vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



*LuraTech*

***www.luratech.com***

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</b> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</b> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</b> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</b>
03	Compte rendu..... 1 an	106	852	
33	Questions..... 1 an	106	554	
83	Table compte rendu .....	52	96	
93	Table questions.....	52	95	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	99	536	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu .....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	394	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	670	1 536	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-50-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-50-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément r... duié selon la zone de destination.				

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)      Prix du numéro : 3 F  
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



*LuraTech*

***www.luratech.com***